

LE DEVOIR

VOL. XCI - N° 21

LE JEUDI 3 FÉVRIER 2000

87c + TAXES

= 1\$



PERSPECTIVES

Une leçon d'humilité

L'ampleur de la victoire remportée par John McCain lors des primaires du New Hampshire va quelque peu modifier la donne dans le camp des républicains. Elle va obliger George Bush à se mouiller davantage qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

Il y a peu, John McCain a choisi de tenir une conférence de presse devant le consulat russe de New York. Aux journalistes présents, il a grosso modo déclaré ceci: «En Russie également, il y aura des élections cette année. Mais à la différence de ce qui se passe ici, elles seront plus libres.» De quoi? D'argent.

Une fois cette opinion proférée, le sénateur de l'Arizona a embrayé sur ce qui est son cheval de bataille favori, à savoir cet argent qui pourrait tout, et notamment les mécanismes démocratiques. Selon lui, les flots d'argent qui se déversent dans les caisses de Bush démontrent plus que jamais que la démocratie est prise en otage par les groupes d'intérêt, les lobbys. CQFD: une bonne proportion des élus qui siègent à Washington sont au service d'intérêts particuliers et non du peuple.

Depuis qu'il s'est lancé à l'assaut de la présidence, McCain ne cesse de marteler encore et toujours qu'il faut réformer de fond en comble le financement des partis politiques. Plus fort en gueule que tous les candidats réunis, il a prévenu que s'il devient le locataire de la Maison-Blanche, il donnera des coups de pied — traduction polie de son propos — dans «la fourmilière des lobbys, des politiciens et des gros intérêts».

La tonalité populiste de ce discours a à l'évidence séduit les électeurs du New Hampshire. En lui accordant 18 % de plus qu'à Bush, les habitants de cet Etat de la Nouvelle-Angleterre ont confirmé les conclusions de bien des analyses publiées l'automne dernier. En résumé, celles-ci indiquaient que la prospérité économique actuelle des États-Unis étant plus prononcée que jamais, la personnalité des candidats en présence compterait plus dans le choix des électeurs que leurs programmes.

A voir le résultat obtenu par McCain, il est plus que probable que cet enseignement ait été retenu. McCain joue ou mise beaucoup sur sa personnalité ainsi que sur son passé de héros de la guerre du Vietnam. Il se montre tel qu'il est. Sans ambages, sans faux-semblant. A la fois charmeur et colérique, un brin démagogue, un brin populiste, McCain donne à l'Amérique l'image d'un homme qui a des convictions et qui y tient.

Plus exactement, John McCain est parvenu à se singulariser de Bush en affichant ses idées avec une telle fermeté qu'il donne l'impression que s'il est élu, c'est bel et bien lui qui dictera à ses conseillers et ministres la marche à suivre, non le contraire.

En s'entourant d'un nombre imposant de têtes d'œuf qui s'échinent à souffler des réponses propres à ménager la chèvre et le chou, Bush a propagé l'image, jusqu'à présent du moins, d'un homme qui ne campe pas fermement sur des positions.

D'un homme qui serait gouverné par des tiers et non l'inverse. Bref, d'un mou.

A ce stade-ci de la campagne, Bush est handicapé par au moins deux facteurs. Le montant de sa caisse électorale est si vertigineux (elle dépasse en effet les caisses combinées de tous les candidats) qu'une certaine suspicion commence à s'installer. L'automne dernier, on louait la capacité que Bush avait de convaincre tant de gens à miser financièrement sur lui. Aujourd'hui, le fait qu'il ait récolté 64 millions \$ US est devenu suspect. D'autant plus qu'en face, McCain dispose actuellement de 1,5 million.

Il n'en fallait pas moins pour que le combat au sein des républicains soit perçu comme un *remake*, dans sa version politique, du film *High Noon* (*Le train sifflera trois fois*). Tout au long de sa campagne dans le New Hampshire, il a usé à fond la corde «seul contre tous». Seul contre les riches, seul contre les notables, seul à considérer les intérêts de la veuve et de l'orphelin.

Qui plus est, le sénateur McCain a su capitaliser sur un passé qui tranche énormément avec celui de Bush. Lui, le fils d'un amiral, a refusé l'offre faite par les Vietnamiens de le libérer avant ses camarades. Par conséquent, il est demeuré en prison pendant cinq ans. Alors que Bush doit composer avec le fait qu'il est le fils d'un ex-président. Bref, qu'il est né avec une cuillère d'argent dans la bouche.

Grand favori — trop favori? — depuis le début de la campagne, Bush va devoir réviser de fond en comble la

VOIR PAGE A 8: LEÇON

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé. Max: -9 Min: -18
 Québec Dégagement. Max: -10 Min: -17

Détails, page B 4

INDEX

Annonces B 2 Éditorial A 6
 Bourse B 3 Le monde B 5
 Avis publics B 4 Les sports B 6
 Culture B 8 Mots croisés B 2
 Économie B 1 Politique A 4
 Idées A 7 Télévision B 7

www.ledevoir.com

LE MONDE
**L'EXTRÊME DROITE AU POUVOIR:
 LE PRÉSIDENT AUTRICHIEN
 DEVRA SE RÉSIGNER**
 PAGE B 5



ÉCONOMIE
**LES CAISSES
 D'ÉCONOMIE DEVANT
 LA JUSTICE**
 PAGE B 1

POLITIQUE
**LE CAS STEWART:
 OTTAWA
 SE CONTREDIT**
 PAGE A 4



La marmotte a parlé



REUTERS

AL GIVEN, le maire de Wiarton, en Ontario, a écouté hier ce que Wiarton Willy avait à lui dire durant la cérémonie annuelle du jour de la Marmotte. Comme quoi il n'y a pas qu'aux États-Unis que l'ombre de la marmotte suscite la curiosité. Le verdict est tombé: le petit animal a vu son ombre, ce qui signifie que l'hiver sévira pendant six autres semaines au Canada. L'événement est célébré sur les rives de la baie Géorgienne à chaque année depuis 1956. Wiarton Willy est une marmotte albinos qui a remplacé l'an dernier son prédécesseur Willy, décédé après 22 ans de loyaux services.

De 100 \$ à 375 \$ de plus pour l'assurance-médicaments

Les scénarios de Marois proposent en outre de mettre fin aux privilèges des multinationales pharmaceutiques

ROBERT DUTRISAC
 JUDITH LACHAPPELLE
 LE DEVOIR

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, a proposé hier de hausser les primes du régime public d'assurance-médicaments d'une somme variant entre 100 \$ et 375 \$ par année et leur révision automatique à la hausse. La ministre préconise également l'achat des médicaments au plus bas prix et au prix de référence, ce qui remet en cause le traitement de faveur dont jouissent ici les multinationales pharmaceutiques, un élément important de la politique industrielle du Québec.

En préparation de la commission parlementaire sur le régime public d'assurance-médicaments qui débutera à la fin de février, Mme Marois a dévoilé sept scénarios, assortis d'augmentations variables des primes que versent les adhérents au régime public d'assurance-médicaments. Ce régime, qui assure trois millions de personnes, est confronté à un déficit de 78,8 millions pour l'année en cours, grimant à 189,4 millions en 2000-01. Selon les données du ministère, le coût du régime assumé par le gouvernement explosera si rien n'est fait, passant du simple au double en cinq ans, de 923 millions en 1999-2000 à 1,86 milliard en 2004-05.

En conférence de presse, Mme Marois s'est dite d'avis

que les hausses de primes ne suffiront pas à elles seules à remédier à la situation. Le régime fait face à une augmentation de coûts de l'ordre de 15 % par année depuis 1997, dont une part vient d'un nombre plus élevé d'adhérents que prévu qui sont passés d'un régime privé au régime public, ce qui explique 14 % du dépassement. Mais l'essentiel provient de l'augmentation substantielle des prix des médicaments (nouveaux médicaments qui remplacent les anciens ou encore nouvelles thérapies médicamenteuses). C'est un phénomène qui touche également les autres provinces et les pays développés en général.

La ministre Marois envisage de contrer partiellement cette croissance éfrénée des coûts grâce à la mesure du «prix le plus bas», qui consiste à permettre la substitution des médicaments originaux par des équivalents génériques. Cette mesure, appliquée dans les autres provinces, se traduirait par des économies annuelles de 14 millions pour le trésor québécois et de quatre millions pour les usagers.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Québec assure une protection de 15 ans, à partir de leur commercialisation, aux nouveaux médicaments sur le marché avant de permettre la substitution par des équivalents génériques. C'est davantage que la protection accordée par le gouvernement fédéral, qui est de 20 ans à compter de l'obtention

VOIR PAGE A 8: MÉDICAMENTS

Les moyens de pression affectent le service à la STCUM

131 autobus sont restés cloués au garage hier matin

VALÉRIE DUFOUR
 LE DEVOIR

Les 3700 chauffeurs, opérateurs et guichetiers de la STCUM ont intensifié leurs moyens de pression et perturbé les deux heures de pointe de la journée d'hier. Retards, véhicules cloués au garage, alertes d'incendie et vandalisme ont affecté le service de transport en commun.

«Hier matin, 131 autobus ne sont pas sortis du garage, ce qui représente 10 % du parc des véhicules», explique la porte-parole de la STCUM, Odile Paradis. Certains chauffeurs ont décidé que leur véhicule n'était pas assez propre pour rouler, un geste que la STCUM qualifie de zèle. Le service de métro n'a cependant pas été touché. La société de transport peut difficilement dire combien de personnes ont été touchées par les soubresauts du service. Chaque jour, il y a 487 000 déplacements en autobus dans le réseau. Hier, la STCUM a enregistré 95 plaintes à ce sujet.

VOIR PAGE A 8: STCUM

Le «gel de l'échelon» des jeunes enseignants

27 000 plaignants à inscrire d'ici le 22 février

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 LE DEVOIR

Les jeunes enseignants qui s'opposent au gouvernement du Québec et à la CEQ dans l'affaire du «gel de l'échelon» doivent nécessairement s'inscrire sur la liste des plaignants de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse s'ils veulent recevoir les indemnités découlant d'un jugement favorable.

Selon les données fournies hier par l'Association de défense des jeunes enseignants du Québec (ADJEQ), seuls une soixantaine de noms sont inscrits à ce jour à la liste officielle des plaignants alors que le recours prévu sous peu au Tribunal des droits de la personne concerne quelque 27 000 jeunes enseignants! «Selon l'article 83 de notre charte, nous ne pouvons représenter en cour que les personnes qui nous ont donné leur consentement», a confirmé hier Ginette L'Heureux, porte-parole de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, porteur du dossier au nom des jeunes enseignants victimes de discrimination. Les professeurs concernés ont jusqu'au 22 février prochain pour se manifester.

VOIR PAGE A 8: PLAIGNANTS

ACTUALITÉS

Projet de loi sur «la clarté»: des progressistes canadiens protestent

À lire en page A 3

Rencontre des premiers ministres à Québec

L'argument massue des provinces

Le poids de la santé a fait retomber le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et Terre-Neuve dans l'ornière des déficits

ROBERT DUTRISAC
 DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

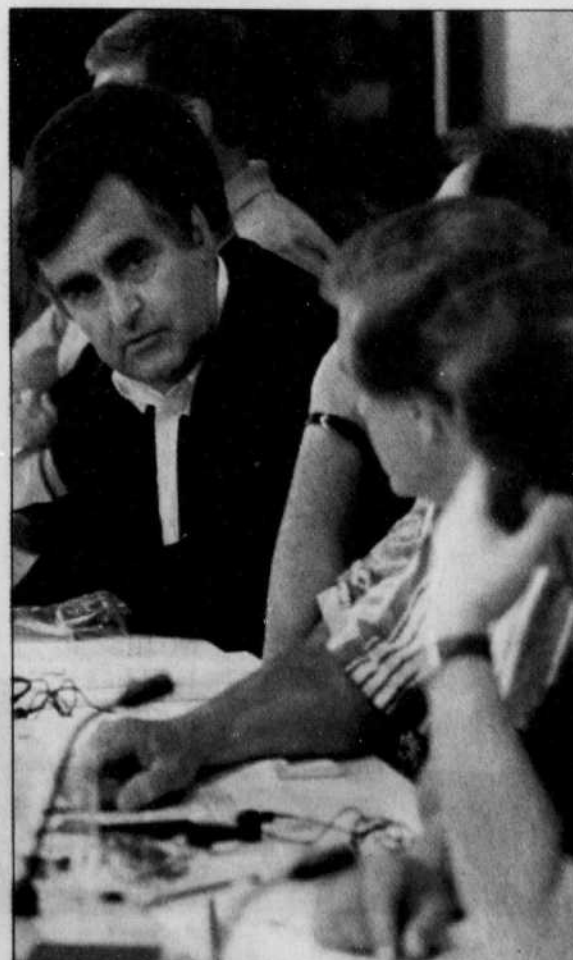
Alors que s'amorce à Québec la rencontre des premiers ministres provinciaux et des leaders territoriaux, les provinces disposent d'un nouvel argument de taille: quatre d'entre elles — le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et Terre-Neuve —, après avoir atteint le déficit zéro, sont retombées dans l'ornière des déficits.

La Nouvelle-Écosse se dirige vers un déficit de 497 millions pour l'année en cours, le Nouveau-Brunswick, 100 millions et Terre-Neuve, 33 millions. Quant au Manitoba, le gouvernement de cette province vient d'annoncer la possibilité d'un déficit qu'il n'a pas encore chiffré. À cette liste s'ajoutent deux autres provinces qui avaient déjà prévu de finir leur année fiscale avec un déficit: l'Ontario avec un déficit d'un peu plus de un milliard et la Colombie-Britannique avec 811 millions.

Au cours d'un briefing technique livré par les ministères des Finances et des Affaires intergouvernementales canadiennes du Québec, des hauts fonctionnaires ont fait état de ce constat: les finances publiques des provinces subissent la pression de la hausse de leurs dépenses, peu répressibles en soi, dans le domaine de la santé, notamment, mais aussi en éducation. En santé, l'augmentation moyenne des dépenses se situe à quelque 4 % par année, bien davantage que la croissance des revenus autonomes des provinces.

En contrepartie, les principales dépenses du gouvernement fédéral sont parfaitement maîtrisées pour la simple raison qu'elles ont souvent un caractère discrétionnaire. La Défense en est un parfait exemple. Financée par les employeurs et les employés, l'assurance-emploi affiche des surplus astronomiques, comme si le gouvernement fédéral amassait des réserves pour faire face à une crise semblable à celle des années 30. La sécurité de la vieillesse est sous contrôle et Ottawa s'apprête à créer un fonds capitalisé à l'image de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Enfin, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) versé aux provinces

VOIR PAGE A 8: ARGUMENT



ARCHIVES LE DEVOIR

Le premier ministre Lucien Bouchard est l'hôte de ses homologues canadiens cette semaine à Québec.

• MONTRÉAL •

Le pavillon Mont-Royal sera mis en vente

L'UdeM abandonne les arts plastiques

Le programme pourrait renaître sous une autre forme

Dans un contexte où on exige des miracles de rationalisation de la part d'universités déjà prises à la gorge, l'annonce de la fermeture d'un pavillon d'arts plastiques de l'Université de Montréal n'a rien d'étonnant. S'inclinant devant la forte réputation de ses concœurs UQAM et Concordia, l'UdeM promet toutefois une version remodelée de son programme.

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Une rationalisation d'espace, combinée au souhait de limiter les dédoublements de programmes d'une université à l'autre, oblige l'Université de Montréal à fermer le pavillon Mont-Royal, où sont actuellement offerts les cours pratiques du programme d'arts plastiques.

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, la fermeture de cette école, située hors du campus de l'Université de Montréal (UdeM), à l'angle des avenues Mont-Royal et du Parc, aura d'importantes incidences sur la nature du programme d'histoire de l'art, volet arts plastiques, lequel pourrait être entièrement remodelé.

«Nous avons dû nous poser la question suivante: est-il opportun de maintenir le programme d'arts plastiques tel que nous le connaissons actuellement et

dans le contexte où nous sommes?» a expliqué hier la doyenne de la faculté des arts et des sciences de l'UdeM, Mireille Mathieu. «Je dois vous avouer que la manière responsable de répondre à cette question a été de conclure qu'il fallait prendre une autre direction.»

À l'intérieur d'un effort de reconfiguration du campus et aussi en raison de contraintes gouvernementales qui déterminent le nombre de mètres carrés en fonction de la clientèle fréquentant l'établissement, l'UdeM a décidé de mettre en vente le pavillon Mont-Royal, que fréquentent actuellement une soixantaine d'étudiants pour des classes de dessin, de sculpture et de peinture. L'édifice sera utilisé par les étudiants jusqu'en 2001 et peut-être même 2002, a expliqué M^{me} Mathieu.

«Nous nous sommes aussi demandé: Est-ce que le programme que nous offrons constitue un dédoublement par rapport aux programmes des autres universités?», poursuit la doyenne de la fa-

culté des arts et des sciences. Cette interrogation, soutient Mireille Mathieu, s'inscrit d'ailleurs tout à fait dans la logique de la Commission des universités sur les programmes, qui recommande d'éviter le recouplement des programmes similaires à l'intérieur d'un même espace géographique.

L'Université du Québec à Montréal et l'université Concordia offrent toutes deux des programmes de premier cycle en arts plastiques dont la réputation n'est plus à faire. À l'UdeM, le département d'histoire de l'art comprend trois volets: arts plastiques, études cinématographiques et histoire de l'art.

«La question n'est pas de mettre fin à des activités qui coûtent plus cher qu'elles ne nous rapportent, comme on me le demande souvent, explique M^{me} Mathieu. Mais le programme est offert ailleurs, et bien offert. Cela combiné à la situation géographique que l'on sait [le pavillon Mont-Royal qui doit fermer], je crois que la décision de repenser le programme est justifiable.»

Les étudiants qui ont déjà entamé le programme, sous une forme ou une autre, ont l'assurance de la doyenne qu'ils pourront compléter leurs études

jusqu'à l'obtention du diplôme. Dans certains rares cas, une entente avec l'UQAM pourrait permettre d'obtenir tous les crédits nécessaires.

Les deux professeurs réguliers de même que le personnel de soutien affectés au pavillon Mont-Royal seront relocalisés, les premiers au sein même du département d'histoire de l'art, les autres à l'université. Toutefois, la quinzaine de chargés de cours dispensant des classes au pavillon devront offrir leurs services ailleurs.

Les étudiants déjà inscrits pourront compléter leur formation

Il ne s'agit pas ici de fermeture de programme, précise la directrice du département d'histoire de l'art, Constance Naubert-Riser, mais plutôt d'une modification. «Nous voulons proposer quelque chose de très nouveau et d'unique à

Montréal, ça s'est sûr!» a-t-elle affirmé hier, ajoutant qu'elle doit rencontrer les étudiants aujourd'hui pour discuter des changements annoncés. Une des hypothèses envisagées serait l'idée d'un programme arts et photographie, a toutefois confié la doyenne Mireille Mathieu. Cet automne, 52 étudiants se sont inscrits au volet arts plastiques du programme de l'Université de Montréal.

Prolongement du métro jusqu'à Laval

La modestie a bien meilleur coût

Le budget voté est de 179 millions, rappelle Chevette

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Il faut oublier les «métros chromés» et les «parkings qui ne sont pas reliés directement à la station» dans le dossier du prolongement du métro vers Laval, a prévenu le ministre des Transports, Guy Chevette, hier. Alors que les experts de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) continuent à plancher sur les coûts de l'implantation des deux nouvelles stations sur l'île Jésus, Québec leur rappelle qu'un budget de seulement 179 millions de dollars a été voté et «qu'il faut donc se recentrer sur un projet modeste».

En ce sens, le ministre a déposé une note au conseil des ministres, hier, afin de recommander à l'AMT et à ses partenaires de revoir les évaluations des coûts «afin qu'ils correspondent à une demande acceptable et réaliste». «Il faut agir avec sobriété, modestie et rigueur, selon les directives et les paramètres pour lesquels [la STCUM et l'AMT] ont été mandatés», a ajouté M. Chevette.

Le ministre a fait ces commentaires alors que les rumeurs d'une escalade vertigineuse des coûts vont bon train. La dernière en date

provient du *Journal de Montréal*. Selon ses calculs basés sur les dires d'une source anonyme, le quotidien prétend que le projet comporte des dépassements de coûts de l'ordre de 150 %, faisant passer la facture de 179 à 450 millions.

Le maître d'œuvre du projet, l'AMT, s'est fait circonspect à la suite de ces allégations. La présidente, Florence Junca-Adenot, indiquait qu'il était «beaucoup trop prématuré pour annoncer un coût global». Les spécialistes examinent aujourd'hui les différents scénarios ayant trait à ce prolongement et ils se prononceraient d'ici un mois. «On tente d'y mettre le plus d'utilités possibles, au plus bas coût possible.»

Mme Junca-Adenot a rappelé que, malgré tout, il faut d'ores et déjà ajouter à la facture totale le fameux kilomètre manquant (pour cause d'erreur de calcul de la STCUM), au coût d'une soixantaine de millions. Cette donnée gonfle le coût du projet à environ 240 millions pour quatre kilomètres. Ceci serait conforme aux normes internationales, qui fixent le prix entre 50 et 60 millions de dollars le kilomètre, a indiqué Mme Junca-Adenot. Le *Journal de Montréal* affirme pour sa part qu'il faut ajouter à ce calcul une centrale électrique (50 millions), deux stations «extravagantes» (près de 60 millions) et un stationnement incitatif (35 millions). Total: 385 millions.

L'ironie de la situation réside dans le fait que l'on avait opté en 1998 pour le prolongement de la ligne orange par la station Henri-Bourassa, plutôt que par la station Côte-Vertu, en raison de la facture trop salée de cette deuxième option: plus de 300 millions...

Si ces données s'avéraient véridiques, ce serait à la STCUM de justifier une telle escalade des coûts, estime le maire de Laval, Gilles Vaillancourt. Le ministre Chevette a qualifié une telle facture d'«inadmissible» et averti l'AMT de l'importance de faire une «analyse rigoureuse» de la situation. Il demande à ce que les éléments accessoires, comme un stationnement incitatif de 3000 places par exemple, soient éliminés s'ils ne sont pas nécessaires.

La présidente de l'AMT a quant à elle insisté sur l'importance d'un tel stationnement pour «optimiser l'achalandage». Elle a par contre insinué que la construction d'un tel espace pourrait se faire par étape pour épargner sur le coût total du prolongement du métro.

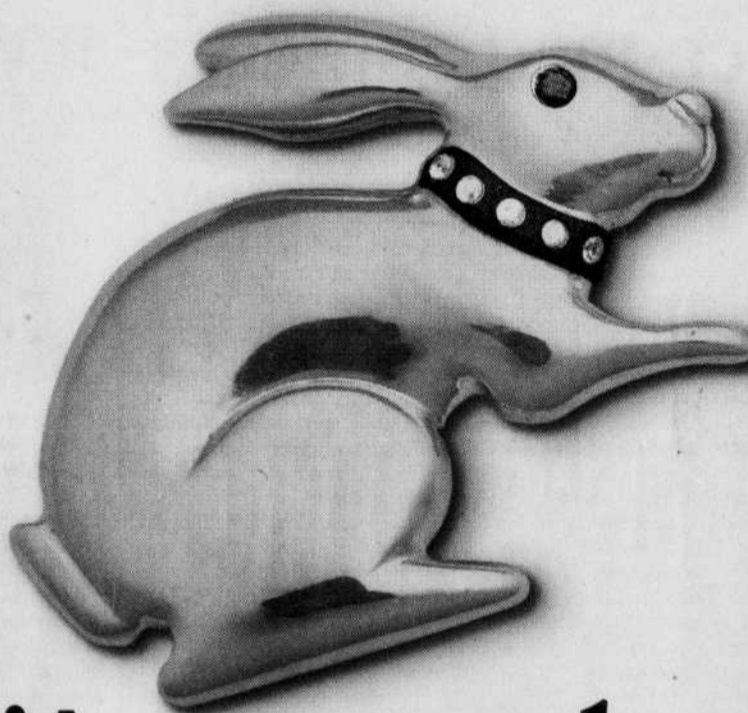
EN BREF

Bourque va trop loin, selon Bossé

(Le Devoir) — Les dernières sautes d'humeur de Pierre Bourque à l'égard du traitement médiatique des problèmes d'urbanisme de la ville ont fait réagir l'Union des municipalités de banlieue de l'île de Montréal (UMBM). «Ce que l'agacement du maire Bourque révèle, c'est qu'il a beaucoup de difficulté à vivre avec des règles démocratiques aussi fondamentales que les règlements de zonage et les processus de consultation de la population», a soutenu le président de l'UMBM, Georges Bossé. Conjugué avec le déplacement d'une conférence sur les fusions municipales de Montréal à Toronto, l'Union croit tout simplement que le maire va trop loin. «Tous ces faits saillants jettent une lumière lugubre sur le projet Bourque d'"une île, une ville", a-t-il ajouté.

Vers un nouveau test pour détecter le cancer de la prostate

(Le Devoir) — Les essais cliniques n'ont pas encore commencé, mais les résultats préliminaires semblent assez intéressants pour que la compagnie parle d'une «importante percée». Diagnostique a mis au point une façon de détecter le cancer de la prostate par une simple analyse d'urine. Les expériences menées sur une trentaine de patients de Québec indiquent que le test uPM3 est plus précis que le test sanguin PSA. L'utilisation du uPM3 pourrait permettre de réduire le nombre de biopsies rectales nécessaires pour confirmer le diagnostic de cancer. Diagnostique s'est associée avec des chercheurs hollandais qui ont identifié le gène PCA 3, signe du cancer de la prostate, pour mettre au point le test d'urine. La compagnie a justifié son annonce malgré l'absence d'essais à grande échelle par le désir de s'allier à une compagnie internationale pour financer la commercialisation du test. L'action de Diagnostique a d'ailleurs gagné 0,85 \$ depuis mardi...



Rien ne sert de courir; il faut planifier à point. Le lièvre et sa fortune en sont un témoignage.

Grâce au REER à taux progressif Placements Québec, l'accumulation d'épargne avançait à grands pas. Encaissable une fois l'an, le lièvre pouvait changer à sa guise sa stratégie de placement.

Le lièvre et la fortune.

Un départ avec un bien meilleur taux d'intérêt la première année l'avait ravi, merci au généreux boni

8,25% la dixième année
6,10% la première année incluant le boni de 1%

REER à taux PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec Placements Québec

NOTRE INTÉRÊT À TOUS

1 800 463-5229

Pour la région de Québec composez le 521-5229.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et février, de 10 h à 16 h.

Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SURVEILLEZ NOTRE **CONCOURS**

Coupon de participation disponible dans l'édition du 9 février 2000

500 \$ de livres en ressources didactiques à gagner!

Chenelière McGraw-Hill LE DEVOIR



Jean Dion

Pensez gros

À la télé, il y a quelques semaines, on nous a présenté un portrait de la campagne d'Al Gore à l'investiture démocrate. On y montrait comment tout est réglé au quart de tour pour qu'aucun poil, au propre comme au figuré, ne dépasse, les discours et même les débats préparés à la virgule près, les interventions, les visites et les rencontres minutées, les groupes ciblés, l'information disséminée selon une stratégie élaborée scientifiquement en laboratoire. Bref, tout doit donner l'apparence de la perfection.

Apparence. Ce n'est rien de bien nouveau. Depuis le débat télévisé de 1960 où Kennedy avait eu l'air d'un jeune premier fringant et Nixon d'un indécis sur la défensive, la politique carbure à l'image. Il faut passer la rampe, quitter à tout construire à partir d'artifices. Il faut avoir réponse à tout, quitter à inventer n'importe quoi. La profession par excellence de la fin du XX^e siècle n'est pas celle d'informaticien ou de modificateur génétique d'organismes, mais celle de faiseur d'image, de relationniste, de responsable des relations publiques.

Mais ça, c'est aux États, qui en ont les moyens avec leur grosse piastre pesante reconnue dans le monde entier, leur liberté qui fait l'envie de tous et leur force de frappe vertigineuse.

Au naturel

Au Canada, les choses sont différentes. Nous sommes, comment dire, plus rustiques, mais ce terme est péjoratif. Disons donc plus conviviaux. Plus spontanés. Plus soucieux d'authenticité que de cliquant. Ça doit venir de notre nordique condition, avec les hivers qu'on a fait se serrer les coudes autour du poêle et la cuisine n'est pas un endroit se prêtant facilement à la boulechite.

Et cela se traduit en politique. Pas question de faire semblant pour paraître intéressant. Pas question d'en ajouter. C'est ça, et c'est à prendre ou à laisser. On fait les choses au naturel. Et ça donne des résultats tout à fait étonnants, qui nous font mieux comprendre pourquoi les Nations unies accordent à ce pays, année par année, le titre mondial du bonheur simple et sain.

Par exemple, le ministre John Manley qui fait une annonce le mardi et annonce le contraire trois jours plus tard. D'évidence, aucun stratège de la relation publique n'aurait concocté un scénario semblable. On a plutôt vu un gars s'essayer, se faire répondre et ta sœur mon vieux?, dire tant pis et changer d'idée. Ce genre de choses arrive à tout le monde.

Par exemple, le Bloc québécois qui invite Jacques Parizeau à discourir à son congrès. Il n'est pas encore né (ou il est au chômage) le faiseur de consensus qui imaginerait que M. Parizeau vienne se prononcer en faveur d'un référendum en 2025 avec une question de trente lignes sur un mandat de voir s'il n'y aurait pas moyen par hasard de se parler concernant une ébauche de structure de projet de partenariat associatif renouvelé assortie du maintien du passeport canadien et de l'envoi de députés fédéraux québécois à Ottawa. Mais puisque les chicanes de famille existent, pourquoi s'évertuer à les cacher? Ça donné une bonne mise au point à la bonne franquette, et sans rancune. Un peu d'action dans un party qui promettait de ne pas décoller.

Et exemple d'entre les exemples, nos amis réformistes, ceux qui veulent être calife à la place du calife et qui nous ont montré que s'ils arrivent jamais au pouvoir, nous aurons droit à du frais, à du sincère, à du non maché d'avance juste pour que ça paraisse bien.

Tout le pays sauf les réformistes a vu que l'immangeable nom proposé pour le nouveau parti, Canadian Conservative Reform Alliance Party, donnait CCRAP, en français «c'est de la m». S'ils avaient été socialistes à la place de Canadiens — et surtout ne nous dites pas que des conservateurs ne peuvent pas être socialistes, après tout on a la preuve qu'ils peuvent être progressistes —, ç'aurait même pu donner SCRAP, et ils auraient alors bien vu la petite blague qui les attendait, mais ils ne sont pas socialistes, ils sont plutôt pas mal à droite et conséquemment ne se sont aperçus de rien.

Lubrification et frais

Et il y a leurs slogans. *Faites l'avenir*, auquel une banale mutation de l'apostrophe en trait d'union et le déplacement d'une espace confère une lubricité si éloignée de la morale traditionnelle, des valeurs familiales et de la censure des choses de la vie que vénère ordinairement quiconque porte à tribord. Et puis cet autre, en lettres de douze pieds devant lesquelles Prestone a tenu à poser: *Think Big*.

Ca c'est frais. Un slogan rigoureusement insignifiant — remarquez qu'il n'est pas le seul, on serait même tenté de dire qu'un slogan est par essence insignifiant — tout droit sorti d'un cours de motivation à cinq cennes. Mais surtout, pour la société distincte, la devise du personnage le plus considérablement imbécile, inculc et borné qui se puisse imaginer. Un condensé de connerie humaine assumée et fière de l'être.

Falardeau, qui ne croyait pas si bien dire en lançant «Vous voulez du n'importe quoi? On va vous en donner du n'importe quoi!», doit être mort de rire, et nous donc. Après le 15 février 1839 qu'il prépare actuellement, il va devoir se taper un Elvis Gratton III: 28-29-30 janvier 2000.

En voyant ça, on se dit qu'ils ne pouvaient pas ne pas savoir. Ou que s'ils ne savaient vraiment pas, il est impossible que quelqu'un ne les ait pas prévenus. À moins qu'ils s'en fichent éperdument, qu'ils sachent qu'ils n'obtiendront jamais plus de 0,1 % des votes au Québec et qu'ils veulent faire la preuve que malgré tout ce qu'on peut dire et faire, il y a deux pays dans ce pays, séparés par un abîme de méconnaissance et d'indifférence. Une preuve facile à établir par n'importe qui ayant déjà assisté à un congrès du Reform: on a l'impression d'entrer dans un autre univers, plus proche des États-Unis qui l'ont l'affaire et qui «pensent gros» que du Canada et, en tout cas, à mille lieues du Québec, où le port altier du chapeau de cow-boy est à la mode et où on se préoccupe beaucoup de foi, d'homosexualité et d'armes à feu.

C'est ça: ils s'en fichent. Mais au moins, ils n'inventent pas cinquante combines pour nous faire croire le contraire. Ils disent *We think big* et si nous faisons des rapprochements désobligeants, c'est notre problème. Pas de finasseries: c'est clair.

Et peut-être qu'avec un peu de chance, l'Elvis Gratton qui sommeille en chacun de nous votera pour eux.

jdion@ledevoir.com

Projet de loi fédéral sur «la clarté»

Des progressistes canadiens s'inscrivent en faux

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le projet de loi fédéral sur «la clarté» ne fait pas l'unanimité à l'extérieur du Québec, en particulier parmi les supporters habituels du Nouveau Parti démocratique. Plus de 80 intellectuels, syndicalistes et activistes ont déjà donné leur appui à une lettre ouverte dénonçant le projet, lancée par un professeur de l'université Laurentienne, Gary Kinsman.

«Nous demandons le retrait du projet de loi sur «la clarté» et la fin des menaces et de l'intimidation contre le droit du peuple québécois de décider de son avenir. Et aussi, nous affirmons le droit à l'autodétermination des peuples autochtones au Québec et dans le reste du Canada», déclarent-ils dans leur lettre.

Parmi les signataires, on note Judy Rebick, ex-présidente du Comité d'action pour le statut de la femme, John Clarke, de la Coalition ontarienne antipauvreté, et Sue Genge, du Congrès du travail du Canada. Des professeurs d'universités de presque toutes les provinces ont appuyé la déclaration. Lynne Cohen et Andrew Lugg, de l'Université d'Ottawa, John Conway, de l'Université de Regina, Greg Albo, Meg Luxton et David McNally, de l'Université York, Robert Waro, de l'Université de Calgary, et G. Gonick, de l'Université du Manitoba, figurent parmi les opposants au projet de loi.

Source d'inquiétude

Selon eux, ce projet de loi «autoritaire» est source d'inquiétude pour quiconque défend les droits démocratiques car il «nie aux Québécois le droit de décider de leur avenir». Ils dénoncent le fait que le Parlement fédéral se réserve le droit de décider de la clarté de la question et du résultat référendaires. «Ceci signifie que le Parlement retire le droit historiquement reconnu de la population du Québec de prendre ses décisions», écrivent-ils avant de déplorer l'attitude de confrontation adoptée par les libéraux fédéraux à l'endroit du Québec, en particulier à l'endroit des millions de citoyens souverainistes.

«Le Canada est un pays multinational. Les peuples autochtones et le peuple du Québec ont soulevé de nombreuses critiques contre la structure de l'État fédéral canadien. Ils ont insisté, en tant que nations distinctes, sur la nécessité de pouvoir déterminer leur propre avenir. Nous affirmons le droit démocratique des peuples autochtones et du peuple du Québec à l'autodétermination dans un contexte dénué de coercition», ajoutent-ils.

M. Kinsman a pris cette initiative afin de prouver que le consensus «construit par les principaux médias et presque tous les partis fédéraux, y compris malheureusement le NPD», n'est pas un reflet de la réalité. «Bon nombre d'entre nous sommes fortement opposés au projet de loi. Nous considérons qu'il s'agit d'une violation importante du droit démocratique des Québécois à l'autodétermination», a-t-il expliqué en entrevue.

Professeur de sociologie et lui-même militant en faveur des droits des gais, il a surtout sollicité l'appui d'universitaires, d'intellectuels et de gens actifs dans les groupes progressistes. «Bon nombre de ces personnes ont été choquées par la position du NPD fédéral. Elles estiment qu'elle contrevient aux politiques du parti et équivaut à faire cause commune avec les libéraux contre le Québec». Ces personnes, précise-t-il, peuvent avoir des opinions différentes sur les réformes à apporter à la fédération, mais «toutes sont d'accord pour appuyer le droit du Québec de décider de son avenir».

M. Kinsman et quelques signataires comptent, lorsqu'ils auront une centaine de signatures, rendre cette lettre publique en février, dans le cadre d'une conférence de presse à Ottawa. Ils souhaitent aussi la publier par le moyen d'une publicité diffusée dans de grands quotidiens anglophones. Ils n'ont toutefois pas prévu, pour le moment, de témoigner devant le comité parlementaire qui étudiera le projet de loi.

Le débat en deuxième lecture, qui précède l'étude en comité, doit démarrer peu de temps après la reprise des travaux parlementaires, lundi prochain. Ce pourrait même être une des premières législations à être discutée.

Épuisement professionnel
chez les enseignants

Il faut plus de prévention, estime la CEQ

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD
LE DEVOIR

Devant l'ampleur du phénomène de l'épuisement professionnel chez les professeurs, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) tire la sonnette d'alarme et exige des commissions scolaires qu'elles reconnaissent l'importance de la prévention en milieu de travail.

La présidente de la CEQ, Monique Richard, réagissait ainsi hier aux statistiques diffusées par *Le Devoir*, selon lesquelles, au Québec, près de 40 % de l'absentéisme chez les enseignants est imputable au seul épuisement professionnel, mieux connu sous l'appellation *burn-out*.

«Ca fait près d'une vingtaine d'années que nous effectuons des revendications en ce sens auprès des employeurs [la Fédération des commissions scolaires du Québec] et nous réclamons que le secteur de l'éducation soit reconnu à la CSST [Commission de la santé et de la sécurité au travail] comme un secteur prioritaire en matière de prévention d'accidents du travail et de maladies professionnelles», dénonce Monique Richard, concédant toutefois que la promesse d'un ajout de ressources humaines, obtenue lors des récentes négociations, constituait un atout.

Plus grande connaissance

Le syndicat des enseignants souhaite une plus grande connaissance des problèmes de santé du corps professoral, l'épuisement professionnel étant l'un de ceux qui coûtent le plus cher aux employeurs et qui causent le plus grand nombre d'absences. La CEQ demande donc la création de comités de santé et sécurité au travail de même qu'un programme de prévention et de santé.

«Pendant trop longtemps, la santé et la sécurité au travail ont été perçues comme étant le seul apanage des travailleurs manuels», a affirmé Mme Richard au cours d'un entretien téléphonique. *Des statistiques comme celles d[hier] matin nous prouvent que ce n'est plus le cas.*

Au nombre des causes liées à l'ampleur du problème de *burn-out* chez les enseignants, notons le manque de ressources matérielles, la complexification de la tâche liée à l'ajout dans les classes de clientèle en difficulté d'apprentissage, le statut précaire, la pauvreté et la violence chez les élèves, l'éclatement des familles et le manque de reconnaissance professionnelle et sociale du travail d'enseignant.

Partout la violence

«Les jeunes reproduisent ce qu'ils vivent. Quand, entre les jeunes, ce sont des rapports de violence, d'ultimatums, de chantage...», relate Mme Richard, les professeurs subissent le même traitement.

La violence est partout à la télé: «elle fait partie du quotidien, on la banalise, on la justifie; alors qu'on devrait être préoccupé de ne rien laisser passer», opine Mme Richard. *Je connais des enseignants, quand ils entrent dans leur classe, leur premier objectif, c'est d'en sortir, parce que le climat de la classe est assez ardu*, rapporte la dirigeante syndicale.

Ce climat tendu, jumelé au peu d'appui dont jouissent les enseignants dans la société, alimente la recette parfaite pour l'épuisement professionnel.

Certains enseignants avisent les parents, mais ceux-ci ne s'en soucient pas tous autant, répliquant au professeur qu'il lui appartient de «faire sa job», rapporte Mme Richard. Et, dans la société, les professeurs entendent souvent dire qu'ils sont bien payés, bénéficient de trois mois de vacances par année et autres «lieux communs» qui font qu'ils ne se sentent pas appréciés, pas valorisés, déplore la présidente de la CEQ.

La CEQ compte d'ailleurs interpeller sous peu le ministre du Travail et responsable de la CSST, Diane Lemieux, afin de rappeler l'importance pour la Centrale de l'enseignement du Québec de siéger aux travaux de la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

Avec la Presse canadienne

Dans la rue



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

SUIVANT UN MOT D'ORDRE lancé à la grandeur du pays, des étudiants affiliés à la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes ont manifesté hier dans les rues de Montréal. Même si la plus grosse rencontre était prévue en face de la Chambre des communes à Ottawa, les étudiants québécois n'ont pas été en reste, comme le démontre la flotte de véhicules les escortant. Les manifestants réclament des réinvestissements massifs dans les universités. Ailleurs au Canada, on demande également une baisse des frais de scolarité.

Nathalie
ELLIOTTMon premier
dictionnaire
français illustré

Un cadeau idéal.

1192 pages - 25 \$

En vente dans toutes les librairies

Commission du
développement
urbain de Montréal

Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Dates : Le jeudi 10 février 2000
Lieu : 275, rue Notre-Dame Est
Hôtel de ville, salle du conseil
(métro Champ-de-Mars)
Heure : 19 h

À cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur le projet de règlement inscrit à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ce projet.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend le projet de règlement suivant, soumis par le comité exécutif :

3.1 Autorisation de construire un stade de baseball d'une capacité approximative de 36.000 sièges, un stationnement souterrain comportant 569 unités, ainsi qu'un complexe commercial et résidentiel, sur l'emplacement délimité par les rues Peel, Notre-Dame Ouest, de la Montagne et Saint-Jacques (S 980545033) (district électoral de Pointe-Saint-Charles).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens
333, rue Saint-Antoine Est, bureau 520
872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

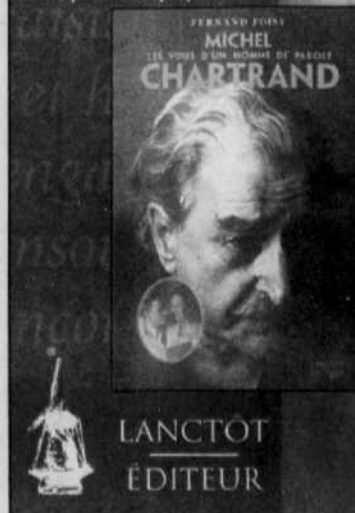
Le greffier,
M^e Léon Laberge

Michel Chartrand

Les voies d'un
homme de parole

Fernand
FoisyUn portrait saisissant
de ce homme
engagé, insoumis,
incorruptible.Pour mieux suivre la
série télévisée
Chartrand et
Simonne

304 p. + 24 p. photos

LANCOT
ÉDITEUR

LE DEVOIR

POLITIQUE

Projet de politique fiscale du Parti conservateur

Des réductions d'impôts de 121,6 milliards sur cinq ans

Le parti de Joe Clark veut se distinguer des réformistes

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le chef conservateur Joe Clark a poursuivi sa démarche en vue de distinguer le Parti conservateur du Parti réformiste et de son rejeton, l'Alliance canadienne. Trois jours après la conclusion des deux congrès de ces formations, il a rendu public hier un projet de politique fiscale qui offrirait, sur cinq ans, près de 121,6 milliards de dollars en réductions d'impôts aux citoyens et aux entreprises.

L'objectif, a indiqué M. Clark en conférence de presse, était d'alléger le fardeau du contribuable, de simplifier le système fiscal tout en le rendant à la fois plus compétitif et plus équitable. «C'est une politique fiscale axée sur la croissance et non pas sur la convoitise», a-t-il dit.

Contrairement à la position prise en fin de semaine par l'Alliance canadienne, les conservateurs n'ont pas retenu l'idée d'un taux d'imposition unique. «Ce n'est pas parce qu'on n'y croit pas mais parce qu'on ne pense pas que ce soit réalisable à ce moment-ci étant donné la situation économique et fiscale du Canada», a répondu un des experts, Barry Gorman. M. Clark a dit garder l'esprit ouvert mais a rappelé que seule l'Alberta songeait à adopter ce système, et encore en y apportant des correctifs pour atténuer l'effet négatif sur les plus démunis et la classe moyenne.

Mesures diversifiées

Le groupe conservateur a privilégié des mesures plus diversifiées, la plus ambitieuse étant une hausse graduelle des seuils d'imposition et une baisse étalée sur cinq ans des taux d'imposition. Actuellement, le fédéral impose un taux de 17 % sur les revenus inférieurs à 29 590 \$. Entre ce montant et 59 180 \$, un taux de 26 % s'applique. Au-delà de ce revenu, le taux est de 29 %. Les auteurs suggèrent d'arriver graduellement à imposer un taux de 15 % sur les revenus inférieurs à 40 000 \$. Entre 40 000 et 90 000 \$, le taux serait abaissé à 24 % alors que le taux le plus élevé serait ramené à 27 %. La facture totale, au bout de cinq ans, atteindrait 53 milliards.

Ceci serait assorti d'une hausse de l'exemption personnelle de base

de 7131 \$ à 12 000 \$ par année, ce qui permettrait à environ 2,5 millions de Canadiens de ne plus payer d'impôts. Le prix: deux milliards la première année, 32 milliards au bout de cinq ans. Un crédit pour enfants à charge serait aussi créé pour compenser la réduction et la perte de la prestation nationale pour enfants que subissent les contribuables de la classe moyenne.

Si le Parti conservateur endosse l'ensemble du plan, il accordera aux Canadiens 11,6 milliards en allègements fiscaux dès sa première année au pouvoir. Ces derniers s'ajouteraient à ceux prévus dans son projet de politique de lutte contre la pauvreté, rendus publics il y a deux semaines. Ce programme suggérerait des allègements totalisant 2,7 milliards la première année — si on soustrait une mesure commune aux deux plans, soit le relèvement de l'exemption personnelle de base.

Qu'un menu

M. Clark n'a pas voulu dire comment il entendait payer pour ces allègements qui dépassent l'ampleur des surplus actuels car, dit-il, les deux rapports ne sont qu'un «menu de propositions» qui pourront modifier les militants conservateurs lors du congrès d'orientation politique du parti, en mai, à Québec.

En plus des mesures citées plus haut, le groupe formé d'experts suggère, entre autres, d'éliminer la surtaxe de 5 % sur les plus hauts revenus, de rétablir la pleine indexation du régime fiscal, de permettre aux détenteurs de REER d'investir la moitié de leurs épargnes à l'étranger et de hausser le plafond des contributions à 20 000 \$ par année. Les auteurs suggèrent aussi des modifications à l'imposition des gains en capital et une diminution des taux d'imposition des sociétés.

Le dévoilement des deux rapports illustre tout de même la volonté de M. Clark de ramener son parti au centre de l'échiquier politique canadien et de s'éloigner du Reform, dont il est devenu la cible de choix en fin de semaine. On l'accusait volontiers de ne pas être un vrai conservateur.

«Les gens savent qui ils sont, peu importe le nombre de fois qu'ils changent de nom, et nous savons qui nous sommes. Je ne suis pas particulièrement préoccupé», a rétorqué le chef conservateur hier.



Joe Clark

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Problème «fréquent» ou situation exceptionnelle, la gestion anarchique de subventions totalisant un milliard de dollars? Les messages qu'envoie le gouvernement de Jean Chrétien sur l'ampleur du problème de gestion des programmes de création d'emplois au ministère du Développement des ressources humaines (DRHC) sont contradictoires.

La présidente du Conseil du trésor, Lucienne Robillard, qualifiait hier la situation à DRHC d'«importante» et assurait que des difficultés de gestion aussi sérieuses étaient rares dans les ministères. «Je pense que c'était tellement important que la ministre a décidé elle-même de déposer le rapport et de le dire publiquement, que c'est inacceptable. [...] Mais oui, c'est important.»

Mme Robillard contredit ainsi la lecture des faits du premier ministre, Jean Chrétien, qui minimisait lundi l'importance du fouillis à DRHC en qualifiant la nature des problèmes d'«administrative» et en soutenant qu'ils se présentaient «fréquemment» dans les ministères. M. Chrétien s'était porté à la défense de la ministre Jane Stewart et avait déclaré que c'étaient «37 dossiers où il y a des problèmes spécifiques» qui étaient en cause.

L'enquête interne de DRHC révélant de graves lacunes administratives, qui a été rendue publique le 19 janvier et qui est à la source de la controverse, était basée sur l'étude de 459 dossiers constituant un échantillon représentatif de l'ensemble des subventions versées annuellement d'une valeur de un milliard de dollars. L'enquête indiquait que 37 de ces 459 cas nécessitaient une vérification plus approfondie.

Développement des ressources humaines

Le gouvernement envoie des messages contradictoires

Pendant que Jean Chrétien minimise l'affaire, Lucienne Robillard la qualifie d'importante

«Ceci pourrait être un des plus grands scandales de l'histoire politique canadienne», a déclaré le chef conservateur, Joe Clark, concernant la situation à Développement des ressources humaines. Une déclaration qui traduit bien l'atmosphère qui plane à Ottawa alors que les libéraux vivent probablement leur crise politique la plus importante.



La ministre Jane Stewart a tout de même trouvé le moyen de rire, hier, au caucus des libéraux. L'histoire ne dit pas si c'est d'une blague de son collègue député Jacques Saada ou d'un bon mot du premier ministre, Jean Chrétien.

Regarder l'ensemble

«C'est très clair que le rapport de vérification interne faisait état de 459 projets», a déclaré Mme Robillard. Quelques-uns de ces projets demandent une attention supplémentaire, mais c'est sur l'ensemble des projets que portait le jugement des vérificateurs internes, alors il faut regarder l'ensemble de la situation.»

Rappelant qu'il faisait partie des «cycles de gestion de tous les ministères» d'avoir des vérifications internes, Mme Robillard a dit qu'à son avis, des situations comme celle prévalant à DRHC n'étaient pas fréquentes. «De cette ampleur-là, à ma connaissance, je ne penserais pas.»

Le rapport interne révélait entre autres que, dans un dossier de sub-

vention sur deux (46 %), on ignorait combien de bénéficiaires il y aurait.

Une affaire personnelle

Mme Stewart, qui a déjà dit les larmes aux yeux qu'elle faisait de ce dossier une affaire personnelle et qu'elle n'avait pas l'intention de démissionner, risque d'avoir la vie difficile à compter de lundi, alors que la Chambre des communes reprend ses travaux. Dans les journaux anglophones, on accorde des pages entières au dossier, avec des profils de la ministre et photos d'enfance à l'appui. On rapporte notamment que Mme Stewart est dans les bonnes grâces de Jean Chrétien, qui est un bon ami de son père, Robert Nixon, longtemps chef du Parti libéral de l'Ontario.

Le leader conservateur Joe Clark pense que la ministre «devrait partir». Le Bloc québécois, lui, n'entend pas demander la tête de la ministre. «Demander la démission, ce serait faire le jeu du gouvernement», a déclaré le critique du Bloc en la matière, Paul Crête. «On ne ferait que changer la marionnette, mais sans regarder qui tire les cordes derrière les rideaux.»

Selon M. Crête, la controverse actuelle est une «manifestation du cancer qui ronge DRHC» et qui s'ajoute aux problèmes notés antérieurement avec la gestion des numéros d'assurance-sociale et les quotas imposés aux fonctionnaires pour déboucher les délinquants du régime de l'assurance-emploi. Selon M. Crête, le sous-ministre de l'époque, Mel Cappe, promu depuis greffier du Conseil privé, exerçait un contrôle absolu sur son ministère et les ministères «n'avaient pas le même niveau de maîtrise, mais en avaient la responsabilité».

Commission parlementaire sur la sécurité routière

Les mesures proposées ne sont pas coulées dans le béton, soutient Chevrette

Québec (PC) — Le ministre des Transports, Guy Chevrette, affirme que les mesures proposées dans son livre vert sur la sécurité routière, soumises en commission parlementaire, ne sont pas coulées dans le béton.

Accompagné de son collègue de la Sécurité publique, Serge Ménard, M. Chevrette a affirmé que l'important, dans cette consultation, «est de sensibi-

liser les esprits à certains faits, arguments et points de vue». «Quel qu'en soit l'aboutissement, a-t-il dit, les travaux d'une commission parlementaire sur un livre vert permettent de faire avancer la réflexion collective autour d'enjeux controversés.»

Les cinq suggestions ne laissent personne indifférent, qu'il s'agisse du port du casque protecteur par

les cyclistes, des mesures de sécurité entourant le sport du patin à roues alignées, de l'installation de photoradars, du virage à droite sur feu rouge ou de conduite avec facultés affaiblies.

Le ministre est conscient que ces mesures sont considérées comme des atteintes aux libertés individuelles et il note que les efforts de

sensibilisation ont atteint leur limite, d'où la nécessité d'agir pour assurer la sécurité des individus.

«Permettez-moi, a précisé le ministre Ménard, de vous mettre en garde contre des solutions en apparence idéales qui comportent leur part réelle de complexité lorsqu'il nous faut composer avec les chartes sur les libertés fondamentales.»

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

ROLEX
GENÈVE

Day-Date
en or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

CLUB
402
HOMME



Liquidation
de costumes
importés d'Italie

Prix régulier 999\$

soldé 499\$

100% pure laine vierge
Griffés

Une cravate d'une valeur de 95\$ vous sera offerte à l'achat d'un costume. Valable jusqu'au 29 février 2000

1118, rue Ste-Catherine O.
2e étage, Montréal
Tél.: (514) 861-3636



Déjeuner-conférence

M. Bernard Landry
Vice-premier ministre du Québec et
ministre d'État à l'Économie et
aux Finances

LES EXPORTATIONS DU QUÉBEC

Bilan d'une décennie et perspectives de croissance

le lundi 21 février 2000, à 12 h
Hôtel Delta Centre-Ville
(Anciennement Radisson Montréal)
777, rue University, Montréal

Frais d'inscription : 80 \$ (Taxes incluses)
Table de 10 personnes : 720 \$ (Taxes incluses)
Visa, Master Card, American Express ou paiement par chèque.

Pour réservation et renseignements :
France D'Aragnon (AMEQ)
(514) 866-7774, poste 125

Une présentation de :

Québec
Industrie et
Commerce



Alliance des
Manufacturiers et des
Exportateurs du
Québec

EN BREF

Pasqua rassure Rhéaume

(Le Devoir) — Lors d'un bref séjour au Canada en décembre dernier, le président du Conseil de l'Europe, Romano Prodi, affirmait que la «sécession» du Québec allait à l'encontre de ce qui se passe en Europe. Le président du Mouvement souverainiste du Québec s'en était alors offensé et avait communiqué son exaspération à plusieurs parlementaires de l'Union européenne. Or un autre illustre député du Parlement européen, Charles Pasqua, vient d'écrire à Gilles Rhéaume pour assurer les souverainistes québécois de son appui. Président du groupe Union pour l'Europe des nations, Charles Pasqua dénonce l'intervention de Romano Prodi. L'ancien ministre d'État de la France précise ainsi sa pensée: «M. Prodi s'oppose aux souverainetés en Europe, il fait de même lorsqu'il voyage en Amérique. Les souverainistes sont eux aussi cohérents. Défenseur de l'Europe des nations, je suis évidemment en faveur de la libre expression du peuple québécois. Ici comme ailleurs, la question est la même, elle repose sur le respect de la souveraineté populaire, sans laquelle il n'y a ni démocratie ni construction politique viable. En vous demandant de transmettre à nos amis souverainistes du Québec notre amical salut.»

Rectificatif

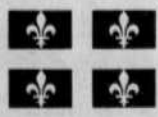
Deux imprécisions se sont glissées dans le texte intitulé «Commission parlementaire: les victimes d'accident veulent avoir leur mot à dire», publié dans notre édition de mardi. Nous parliions alors de la Fédération des accidentés de la route alors qu'il s'agit en fait de la Fondation des accidentés de la route. De même, il est mention d'un commentaire de M. Roy dans l'article, alors qu'en réalité ce sont les propos de M. Michel Cyr qui sont rapportés. Nos excuses.



Quand on joue avec la démocratie,
c'est tout le Canada qui perd des plumes.

«Alouette, je te plumerai...» Tout le monde connaît la chanson. Comme tout le monde reconnaît que chaque peuple a le droit de décider de sa destinée. Cela fait partie des bases mêmes de la démocratie. En 1980, personne ne semblait avoir de problème avec ce principe. En 1995 non plus. Tout à coup, en 2000, on veut fausser les règles qui touchent l'avenir du Québec. Tout à coup, le gouvernement fédéral veut faire voter une loi accordant au Canada une sorte de droit de veto sur les choix que pourrait faire le peuple québécois. Tout à coup, son droit à disposer de lui-même bat de l'aile. Il n'y a pas que l'alouette qui pourrait perdre des plumes. La démocratie canadienne aussi. Et jusqu'où ira-t-on pour briser l'harmonie?

La démocratie, ça se respecte.

Québec 

É D I T O R I A L

Quand l'argent disparaît

Une atmosphère de crise règne à Ottawa. Le gouvernement Chrétien est dans l'eau bouillante, comme rarement il l'a été depuis son accession au pouvoir il y a six ans. Et deux semaines après le dévoilement d'une enquête révélant que le ministère du Développement des ressources humaines a perdu le contrôle de plusieurs programmes de création d'emplois, le mystère continue de s'épaissir. C'est inquiétant. Il faut aller au fond de cette histoire de millions égarés.

Le premier ministre Jean Chrétien est venu cette semaine à la rescousse de sa ministre au Développement des ressources humaines, Jane Stewart. Les explications du chef du gouvernement sont tout aussi insatisfaisantes que celles de sa ministre et ne mettent que plus cruellement en lumière les failles de nature administrative et politique des programmes d'un des plus importants ministères du fédéral. En tentant de minimiser la portée des errements fédéraux, le premier ministre accentue le malaise: il donne l'impression de vouloir cacher l'ampleur du dérapage. De plus, il a beau répéter à l'envi que les erreurs sont de nature administrative, des glissements de nature plus politique, comme le choix des comités ayant bénéficié de la manne fédérale, sont à craindre.

Résumons les faits. Le 19 janvier, des hauts fonctionnaires rendent publics les résultats d'une enquête interne du ministère du Développement des ressources humaines révélant que ce ministère ignore à quoi a servi le milliard de dollars qu'il verse annuellement pour favoriser l'insertion à l'emploi. Le ministère, apprend-on, ignore aussi qui bénéficie de ces programmes et ses fonctionnaires seraient bien en peine de dire combien de personnes y ont participé. Les vérifications ont porté sur 459 demandes de subvention réparties dans sept catégories de programmes, dont le controversé Fonds transitoire de création d'emplois. Les millions attachés à ce fonds ne sont accessibles qu'aux Canadiens résidant dans des comtés affichant un taux de chômage d'au moins 12%.

Jonglant avec les chiffres, M. Chrétien dit maintenant que 37 projets sont sous enquête, et non pas 459. En écho à ces contorsions, les fonctionnaires déclarent que ces projets ne représentent pas une valeur de un milliard, mais 200 millions. La vérité, c'est qu'ils constituent un échantillon représentatif de subventions totalisant un milliard. Quant au premier ministre, il a parlé hier de 30 millions! Fascinant, tout de même, de voir l'exercice de rétrécissement des nombres auquel s'est livré le premier ministre.

M. Chrétien associe les problèmes mis à jour à de simples allégations voulant que le suivi des projets n'ait pas été fait convenablement. Quelle pudeur a bien pu assaillir le premier ministre, lui qui ne mâche habituellement pas ses mots? La crainte, sans doute, que le scandale administratif ne devienne carrement politique, en mettant à jour les critères de favoritisme ayant pu prévaloir dans l'attribution des subventions.

Il est clair que le comté de Mme Stewart a eu sa large part de projets, incluant les plus farfelus. Des députés de l'opposition ont aussi fait état, au cours des dernières semaines, des fonds ayant atterri dans le comté du premier ministre, entre autres dans le porte-monnaie d'hommes d'affaires.

Toutes ces informations laissent un arrière-goût dont on ne peut se départir. Les fonds destinés à créer des emplois, à aider des Canadiens à retrouver leur dignité par le travail, ont-ils servi à des fins politiques? Le doute est permis.

Une chose est en revanche irréfutable, la nonchalance et le laxisme ayant caractérisé la gestion des centaines de millions. Cette manière de faire est tout à fait inacceptable, tout comme l'est la réaction du premier ministre, qui semble penser que le problème s'envolera en fumée, pour peu qu'il en atténue lui-même la portée. Jean Chrétien a perdu contact avec le peuple canadien qui, après s'être serré la ceinture afin de participer à la réduction du déficit, ne tolère pas que ses efforts soient effacés aussi patement.

Ce gouvernement aura beau nier la réalité accablante qu'il a devant les yeux, elle ne disparaîtra pas. La Chambre des communes reprend ses travaux lundi. Le premier ministre, Mme Stewart ainsi que Pierre Pettigrew, qui dirigeait jusqu'en août le ministère qui est aujourd'hui dans la tourmente, peuvent s'attendre à une attaque en règle. Et c'est tant mieux. Ce gouvernement, que l'arrogance aveugle, doit assumer la responsabilité de ses erreurs.

Une mauvaise cause

Les employés de la STCUM, chauffeurs et gens d'entretien, ont voté à très forte majorité pour la grève dans le cadre des négociations en cours pour le renouvellement de leurs contrats de travail. Et, comme toujours, ils n'ont attendu la permission de personne pour déclencher les hostilités. Hier, des individus non identifiés ont perturbé le service d'autobus, sonné l'alarme sur les lieux de travail et saboté des véhicules et autres pièces d'équipements appartenant au public.

Le fond du litige est relié à une proposition de la STCUM de suspendre temporairement ses cotisations aux deux régimes de retraite des employés. La STCUM souhaite en effet prendre un congé de cotisations rendu possible par des excédents financiers qui dépassent le maximum autorisé par la loi. Sans ajouter un cent de plus pendant trois ans, on pourrait améliorer de façon intéressante et raisonnable ces régimes qui sont déjà parmi les plus généreux du Québec. Sans même inclure les améliorations proposées par l'employeur, les employés de la STCUM peuvent prendre leur retraite entre cinq et dix ans plus tôt que ceux du gouvernement du Québec avec une rente de loin supérieure. En matière de revenu net, certains retirent davantage après la retraite qu'au cours de leurs années de travail, c'est dire...

Mais le plus beau de l'histoire, c'est que ce pactole est généré par une contribution patronale qui équivaut à 12% du salaire brut, soit une fois et demie la contribution de l'État du Québec au régime des fonctionnaires. Quant à l'employé de la STCUM, il n'est soumis qu'à une contribution de 6% de son salaire.

Si au moins cela compensait pour des salaires peu élevés! Au contraire, ces travailleurs de formation modeste reçoivent un salaire de base de 42 000 \$ et coûtent, en moyenne, près de 60 000 \$ chacun aux contribuables, sans compter les heures supplémentaires.

Les syndicats refusent que la STCUM prenne un congé de cotisation. Ils exigent qu'elle continue de contribuer 12% des salaires malgré les surplus générés par l'excellente performance des marchés boursiers capitalistes — qu'on se fait fort de dénoncer par ailleurs. Sans un tel congé de cotisation, légitime dans les circonstances, la STCUM devra augmenter les tarifs ou les contributions des villes, ce qu'elle souhaite éviter à tout prix, on le comprend.

Au gouvernement du Québec et à Hydro-Québec, les syndicats ont accepté, sans gaité de cœur il est vrai, de tels congés de cotisation employés-employeurs qui permettent d'économiser des millions et qui évitent de créer des régimes excessivement coûteux à long terme. Après tout, il serait naïf de croire que les marchés boursiers seront toujours aussi explosifs!

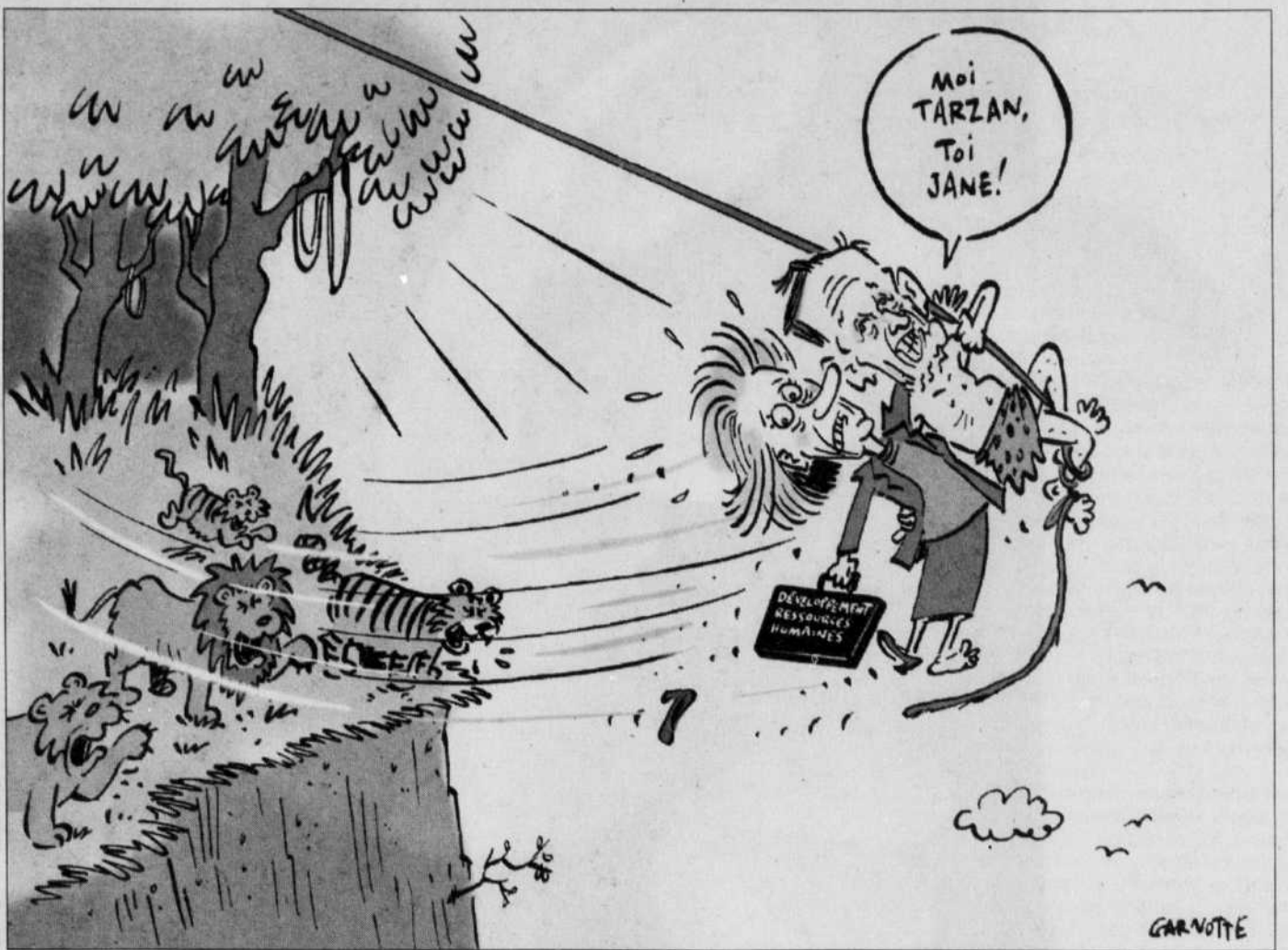
Malheureusement, parce que Québec n'a pas le courage de mettre de l'ordre dans les relations de travail du monde municipal, l'écart s'élargit toujours plus entre les employés des villes et tous les autres salariés du Québec. À moins d'une intervention de Québec dans le dossier, il y a fort à parier que, cette fois encore, les négociations se termineront à l'avantage des employés de la STCUM. Non sans avoir écorché au passage ceux-là mêmes qui les font vivre, les usagers des transports en commun et les contribuables de la CUM.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



Paule des Rivières

Le ministre Legault convie les jeunes à la soumission

Le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse, dans son discours adressé aux jeunes, leur demande de valoriser l'éducation, mais lui, le ministre, ne sait que le convier à se résigner à la précarité imposée par la mondialisation qu'il présente comme une fin en soi.

Le ministre Legault dit: «Fini le temps où on trouvait une job steady pour la vie une fois notre diplôme en poche.» Pourquoi les jeunes devraient-ils accepter de façon acritique cette précarité comme une condition de l'homme? D'abord, quels sont les intérêts qui leurs imposent cette précarité? Nous n'avons jamais été aussi riches, la productivité croît: où vont les fruits de la croissance? Les jeunes ne sont pas aveugles, ils mesurent comment le capital s'apprécie considérablement, partout les valeurs boursières explosent, ils font sûrement le lien entre leur précarité et cette concentration de la richesse. Quelle est la finalité de la mondialisation?

L'être humain est une liberté qui se construit, il est l'agent de son propre devenir. Valoriser l'éducation, c'est valoriser cette liberté et cette responsabilité quant au projet de vie, ce n'est pas inviter à la résignation devant un monde qui se fait ailleurs. Ce n'est pas affirmer que l'homme a été sculpté comme un être précaire instrumentalisé au profit des compagnies. Le ministre blâme les jeunes pour le taux de décrochage de 30% mais, en même temps, il leur dit que leur diplôme ne leur assure qu'un emploi précaire.

C'est comme ça, dit-il en substance, il ne faut pas changer ce monde, il faut s'adapter. Il invite les jeunes à apprendre l'anglais: pas pour la beauté de la langue anglaise et l'ouverture sur d'autres cultures que sa maîtrise permet, mais pour mieux s'ustensiliser aux objectifs des com-

pagnies en contexte de mondialisation.

Le ministre déprécie l'État solidaire: «La grosse machine de l'État a désresponsabilisé beaucoup trop de gens.» Là, il ne fait que répéter les lieux communs du monde des affaires. Nous avons accepté de façon acritique le progrès à l'infini, l'extrême spécialisation des savoirs, la mondialisation, les concentrations d'entreprises. Tout cela pour créer plus de richesse, sans doute. Mais cela crée en même temps un mode de collaboration sociale plus risqué. A celui dont l'emploi se perd dans les méandres de la mondialisation et des fusions, il faudrait répondre qu'il n'a pas su prévoir l'imprévisible, qu'il s'agit d'une responsabilité personnelle. Au contraire, face aux risques sociaux, nous devons renforcer juridiquement le droit social. En fait, face aux risques sociaux, nous nous sommes solidarisés, nous avons créé le droit social: le ministre, lui, appelle cela de la dépendance, de la «grosse machine de l'État». Il adopte un discours de président de Chambre de commerce. D'ailleurs, tout le Parti québécois se meurt, intellectuellement parlant. L'enné principal du sommet économique de 1996 avait été: il faut s'adapter. Ce sera le même au sommet de la jeunesse. Quel beau projet collectif!

Michel Bernard
Saint-Antoine-sur-le-Richelieu, 30 janvier 2000

Les baby-boomers accusés

Je lis avec stupéfaction, dans le discours prononcé par François Legault à l'occasion du prochain Sommet de la jeunesse, la phrase suivante: «Allons-nous consacrer toutes nos marges de manœuvre actuelles en baisse d'impôts à des baby-boomers qui, plus que toute autre génération, ont bénéficié de la prospérité et de la croissance de l'État québécois?»

J'aime bien l'idée de rejeter sur un groupe de la

population les problèmes connus par les autres groupes. Ce qui me stupéfie, c'est que M. Legault accuse les baby-boomers alors que nous savons tous que ce sont les Anglo-Saxons, les juifs, les témoins de Jéhovah et les enfants de moins de dix ans qui sont les principaux responsables de nos problèmes actuels. Personne n'a donc fait remarquer à M. Legault que la contribution des enfants de moins de dix ans à la croissance de l'État québécois est nulle et qu'ils bénéficient donc tout à fait indûment de la prospérité et de la croissance de l'État!

J'espère ici que le lecteur comprend que je ne pense pas un mot de ce qui précède. En fait, je trouve impardonnable qu'un ministre montre ainsi du doigt une partie de la population. Qu'importe que les baby-boomers aient ou n'aient pas bénéficié de la croissance de l'État? Qu'importe que les Anglo-Saxons préfèrent s'exiler en Ontario? Qu'importe tout le reste si le gouvernement actuel se refuse à prendre ses responsabilités, à se donner des priorités, à les expliquer et à agir en conséquence?

Il est clair qu'il faut valoriser l'éducation au Québec. On ne la fasse sans pour autant dévaloriser les aînés qui ont eu à payer des frais de scolarité beaucoup plus élevés que les jeunes d'aujourd'hui. Il se peut que, pour parvenir à ses fins, le gouvernement ait des décisions difficiles à prendre: peut-être faudra-t-il augmenter les frais de scolarité, peut-être faudra-t-il ne pas réduire les impôts, peut-être faudra-t-il cesser de subventionner les Églises. Monsieur le ministre, c'est à vous et à votre gouvernement d'en décider, pas aux jeunes, pas aux catholiques ni aux baby-boomers. Messieurs et mesdames du gouvernement, mettez vos culottes et, surtout, ne rejetez pas sur les groupes sociaux qui composent la société québécoise les responsabilités qui vous incombent.

Claude Guay
Sherbrooke, 30 janvier 2000

LIBRE OPINION

Combattre l'avant-projet de loi fédéral sur l'exigence de clarté

PIERRE MARCHAND

Membre des Intellectuels pour la souveraineté

L'avant-projet de loi fédéral donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec (ci-après «l'avant-projet de loi») paraît viser un ambitieux programme: nier de fait le droit du Québec d'accéder démocratiquement à l'indépendance et, pour atteindre cet objectif de fond, élaborer des modalités qui faussent le jeu démocratique, créent des règles nouvelles et confèrent aux institutions fédérales l'autorité du magistrat. Elles jugeront la qualité de la vie démocratique québécoise à l'aune du nouveau régime ainsi instauré.

On a affaire, en somme, à l'utilisation du pouvoir législatif du Parlement d'Ottawa pour mettre en douce l'Assemblée nationale du Québec en tutelle. La question n'est pas de savoir s'il est légitime pour les autorités fédérales de juger de la valeur d'un éventuel processus sécessionniste institué par l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec.

Ce jugement, les autorités fédérales se le posent de toute façon, quelles que soient les lois élaborées sur ce sujet, cela est inévitable, nécessaire et légitime. En fait, quand la Cour suprême, dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, soumet que les acteurs politiques devront porter ce genre de jugement, elle ne fait que rappeler par excès de prudence ce qui constitue une évidence dans les rapports politiques.

La question est tout autre lorsqu'il s'agit de considérer la légitimité de l'avant-projet de loi.

Cette pièce législative est illégitime (ne respectant pas les formes, agissant par anticipation et de façon indirecte, serait-elle également un exercice illégal du pouvoir de désaveu prévu à la Constitution?). L'illégitimité de l'avant-projet de loi tient à ce que:

■ il ne paraît pas devoir faire ce que font les lois, c'est-à-dire déterminer les droits et obligations, mais vise plutôt à être une arme dans un débat politique;

■ il prétend déterminer à l'avance les normes de ce qui ne pourra de toute façon que faire l'objet d'un jugement subjectif dans le feu de l'action;

■ il prétend donner la force de la loi à la vision de quelques-uns des acteurs politiques fédéraux qui estiment que les rapports Canada-Québec répondent à une hiérarchie en vertu de laquelle Québec propose et Ottawa dispose;

■ il prétend déterminer à l'avance et abstraitement quand et comment l'expression démocratique des Québécois sera digne d'être prise en considération, alors que seul l'exercice effectif de leurs droits démocratiques pourra permettre d'en évaluer la qualité.

Devant l'ampleur de ces illégitimités dont les effets combinés frappent au cœur de l'existence collective des Québécois et soumettent le droit du Québec à disposer de lui-même à un contrôle extérieur, il était nécessaire de réagir. Il convient donc d'appuyer le projet de loi du Québec sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (ci-après le projet de loi de Québec), que le gouvernement du Québec a choisi de déposer pour faire face à la démarche fédérale.

Le projet de loi de Québec statue fondamentalement que le peuple du Québec peut, seul, disposer de lui-même et que ce principe ne peut prendre forme que par l'exercice démocratique des droits que les lois du Québec confèrent à cette fin à ses citoyens.

Outre qu'il soit approprié de répliquer à la démarche fédérale au moyen d'un projet de loi, il apparaît également que celui-ci permettra de départager ceux pour qui le droit de disposer de soi-même constitue une donnée essentielle de notre vie collective, de ceux qui pourraient être tentés de n'y

voir qu'un slogan dont la démagogie pourrait ne pas être absente.

En somme, un démocrate prend des risques lorsqu'il est soucieux de respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes: il pourrait bien arriver que le peuple, dans sa souveraine sagesse, décide autrement que ce qu'il avait prévu et souhaité. Le risque de voir la majorité désavouer ce à quoi on croit ou choisir l'option que nous rejetons s'impose à l'évidence de tout démocrate.

C'est le risque que prend le projet de loi de Québec. Il affirme les droits du peuple québécois et s'en remet à lui seul quant à toutes les modalités concernant leur exercice. Il ne prétend pas imposer par la loi les vues des acteurs politiques du moment. Il s'agit là d'une réponse digne à la démarche fédérale. Pour toutes ces raisons, le projet de loi de Québec mérite qu'on l'appuie avec enthousiasme.

Néanmoins, il m'apparaît souhaitable de proposer deux modifications portant exclusivement sur la forme:

■ remplacer l'article 3 par le suivant: «Seul le peuple québécois, par l'entremise des institutions politiques qui lui appartiennent en propre, peut statuer sur la nature, l'étendue et les modalités de l'exercice de son droit à disposer de lui-même et déterminer seul les moyens et conditions pour ce faire, notamment la consultation par référendum.»

■ remplacer l'article 4 par le suivant: «La règle de la majorité s'applique lorsque le peuple québécois est consulté par un référendum tenu en vertu de la Loi sur la consultation populaire et l'option qui obtient la majorité absolue des votes déclarés valides est victorieuse.»

Il apparaît que le projet de loi de Québec n'obtiendra pas à l'Assemblée nationale l'appui unanime qu'il mériterait. Il faut compenser cette lacune et viser un large consensus populaire.

IDÉES

L'inquiétante révolution des organismes génétiquement modifiés

Un système international d'alerte doit être mis en place de toute urgence

DUONG DANG BANG
Chercheur en thérapie génique

Nous souhaitons un moratoire interdisant, pour l'heure actuelle, la commercialisation dans l'alimentation des organismes génétiquement modifiés (OGM).

La commercialisation croissante des produits issus du génie génétique inquiète de plus en plus l'opinion publique qui s'interroge sur les conséquences sanitaires, écologiques, sociales et économiques des nouvelles biotechnologies.

Cette inquiétude est scientifiquement fondée. Quant aux contrôles sur la santé, l'environnement et l'encadrement juridique, ils sont insuffisants dans les pays développés et inexistantes dans les pays en développement.

L'expansion rapide des nouvelles biotechnologies dans les pays développés s'est produite sans que les pouvoirs publics se dotent des compétences nécessaires et des moyens suffisants pour évaluer, surveiller et réglementer correctement le genre génétique et ses applications.

C'est là un aspect particulièrement inquiétant. Parlons d'abord des failles scientifiques.

Le fait de placer un gène dans un nouveau milieu peut entraîner une cascade d'événements imprévisibles, pouvant se révéler nocifs pour la santé humaine et les écosystèmes. Le transfert d'un gène à un hôte étranger entraîne la déstabilisation des mécanismes de contrôle du gène en question. Exposés à des déstabilisations, ces mécanismes peuvent devenir inefficaces. C'est pourquoi, dans de nombreux cas, il est impossible de prédire les conséquences d'un transfert de gène d'un type d'organisme à un autre.

Il reste donc particulièrement alarmant qu'une fois lâchés, sans traçabilité, dans le milieu naturel ou échappés de leur enceinte de confinement, les OGM — plantes, micro-organismes, insectes ou poissons, etc. — puissent ne plus être maîtrisés. Certains peuvent migrer, muter ultérieurement, se multiplier de manière incontrôlable, avec des conséquences qu'il est impossible d'évaluer!

Il y a encore le problème de risques écologiques, sanitaires et sociaux.

Des années de recherches menées sur le génie génétique et les organismes génétiquement manipulés ont établi leur utilité dans certains cas et leur nocivité potentielle pour la santé humaine et l'environnement dans d'autres cas. Les risques écologiques de l'application du génie gé-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Inoffensifs, les OGM? Rien n'est moins sûr.

nétique à l'agriculture incluent la possibilité que les plantes transgéniques deviennent nocives et affectent les écosystèmes. Des plantes manipulées pour exprimer ou tolérer des substances toxiques comme les herbicides peuvent empoisonner des organismes non visés. D'autres plantes, manipulées pour porter des virus ou des fragments de virus, peuvent favoriser l'apparition de nouveaux virus éventuellement responsables de maladies nouvelles.

L'intrusion des OGM dans l'environnement risque de perturber gravement les mécanismes naturels qui régissent à la fois l'évolution et la stabilité écologique.

Etant donné que les virus et les «transposons» peuvent provoquer des mutations, les vecteurs renforcés pourraient être mutagènes et être des cancérogènes pour les humains et les animaux. De plus, la présence de gènes étrangers dans les OGM peut favoriser l'existence de métabolismes nouveaux. Ainsi, certains aliments courants modifiés par le génie génétique pourraient devenir dangereux.

Les personnes sujettes à des allergies d'origines alimentaires pourraient être exposées à des risques supérieurs car certains aliments courants deviendraient allergènes par le biais des manipulations génétiques.

Encore, les enjeux éthiques et culturels que soulèvent les nouvelles biotechnologies sont considérables. L'altération, la manipulation et la propriété du vivant relèvent aus-

si du domaine moral. L'expansion des nouvelles biotechnologies prend de court le genre humain, qui se révèle en retard pour répondre aux défis éthiques et culturels posés.

La croissance exponentielle des nouvelles biotechnologies devrait imposer les études d'impacts du génie génétique et la mise en œuvre de mesures de sécurité.

Les carences en matière de sécurité sont d'autant plus graves que certaines conséquences nocives des OGM pourraient ne se manifester qu'après plusieurs décennies.

L'observation actuelle des OGM ne porte que sur quelques années.

Un organisme déclaré sûr à court terme peut se révéler dangereux à long terme. Les exemples de ce genre ne manquent pas dans la littérature scientifique.

Donc, le problème prend toute sa dimension lors du transfert des applications commerciales des OGM, en particulier vers des pays en développement où, dans ce domaine, les structures scientifiques et juridiques sont encore plus défaillantes.

En conséquence, les remarques suivantes s'imposent. La situation actuelle du génie génétique en recherche est inquiétante.

Les contrôles et la sûreté sont une impérieuse nécessité qui doit se traduire dans les choix politiques et la réglementation.

Aujourd'hui, c'est le contraire qui se passe: on va vers un allègement des procédures au lieu d'aller vers une réglementation accrue.

Pour les pays en développement, les autorités responsables doivent en particulier se pencher sur les implications écologiques, sanitaires et socioéconomiques des nouvelles biotechnologies. Des mesures doivent être prises pour prévenir leurs conséquences désastreuses, spécialement sur les communautés rurales. Des programmes doivent être adoptés d'urgence pour préserver la biodiversité agricole dans le Tiers-Monde et étudier le potentiel des pratiques traditionnelles afin de promouvoir une agriculture plus vivace.

Le principe de précaution figurant dans la déclaration de Rio des chefs d'Etat du monde, en juin 1992, doit s'appliquer à toutes les politiques et activités ayant trait au génie génétique et être intégré dans l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, annexé à l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Un inventaire mondial des mises en circulation d'OGM doit être dressé et l'information doit être rendue accessible à tous les pays.

Finalement, nous pensons qu'à l'heure actuelle, un système international d'alerte sur les conséquences néfastes possibles des OGM doit être mis en place de toute urgence.



Graham Fraser

L'argent des autres

La fin de semaine dernière, une importante tradition québécoise a subi un dur coup. L'ouverture de cette brèche va, à la longue, transformer la politique québécoise encore une fois.

Les délégués au congrès du Bloc québécois ont décidé, à la majorité, de mettre fin à la règle que le parti s'était lui-même imposée, soit de suivre la discipline de la loi électorale québécoise, qui oblige les partis à n'accepter que les contributions des électeurs, plutôt que celle de la loi fédérale, qui permet les contributions des entreprises.

Cette décision est compréhensible. Elle provient de la base du parti, notamment des régions rurales: les militants veulent disposer des mêmes outils que leurs adversaires aux élections fédérales. Ce n'était pas la direction du parti qui souhaitait ce changement.

Cependant, en tant que témoin de la présentation et de l'adoption de la loi 2 en 1977, la première loi jamais présentée par le premier gouvernement du Parti québécois (on l'appela la loi 2 parce qu'on avait gardé le n° 1 pour la loi linguistique, qui fut par la suite transformée en loi 101), j'ai ressenti une grande tristesse ainsi qu'une certaine inquiétude pour l'avenir.

En 1969, j'avais entendu un discours remarquable de René Lévesque, dans lequel il racontait ses premiers jours après l'élection de 1960. Un fonctionnaire bien renseigné l'avait appelé pour l'informer qu'il serait nommé ministre responsable d'Hydro-Québec, qu'il y avait un contrat extrêmement important pour le génie québécois... et qu'une firme d'ingénieurs de Boston attendait ce contrat. L'expertise acquise grâce à ce projet serait essentielle, disait le fonctionnaire, si les ingénieurs québécois voulaient participer au projet de la Manicouagan.

«Savez-vous combien de temps ça m'a pris pour faire passer ça [au conseil des ministres]?», a crié M. Lévesque. Deux mois. Aussitôt après avoir soulevé la question au cabinet, je reçois un appel d'un avocat bien en vue au Parti libéral, le trésorier en chef — il est aussi l'avocat-conseil de cette maudite compagnie de Boston.

Cette première expérience devait cristalliser la hantise de René Lévesque en ce qui a trait au rapport intime qui existe entre ceux qui financent un parti politique et ceux qui prennent les décisions.

En 1977, le Parti québécois a adopté sa propre méthode de financement et l'a transformée en législation. En agissant de la sorte, on visait deux objectifs: un qui était proclamé tout haut, l'autre chuchoté en secret. En public, on disait vouloir mettre fin à ces pratiques que M. Lévesque qualifiait en termes qui évoquaient la saleté d'un marécage: «grenouillage», «véreux», «louches», «tirs de ficelles». Mais en privé, les organisateurs du Parti québécois étaient convaincus que la nouvelle loi rendrait impossible la réélection du Parti libéral. En effet, on croyait dur comme fer que le Parti libéral était si dépendant des contributions des grandes entreprises qu'il ne pourrait jamais fonctionner sur la base d'un appui populaire.

La loi sur le financement des partis politiques a transformé la politique québécoise. Obligé de se financer par l'entremise des électeurs, le Parti libéral, sous le leadership de Claude Ryan, est devenu un parti avec une base populaire. Il le fallait. La loi obligeait les partis à établir un lien beaucoup plus fort avec leur base.

Quant la Cour suprême a exigé que le Québec modifie sa loi dans la cause Libman, la réaction immédiate du Bloc québécois a été de dire que l'héritage de René Lévesque était attaqué. Mais une lecture attentive de cette décision a révélé que, bien au contraire, les juges avaient pris soin de soutenir l'esprit de la loi et n'exigeaient que sa mise à jour, 20 ans plus tard.

Mais la décision des délégués du Bloc est très différente. Elle ouvre la porte à un changement fondamental dans le principe qui sous-tend la loi: les partis politiques sont à la merci des électeurs, les seuls qui aient le droit de les financer.

Pas très loin du Québec, au New Hampshire, on a pu voir les effets de la commercialisation de la politique cette semaine, avec des candidats à la présidence qui ont dépensé des millions de dollars dans un État qui compte un million d'habitants, soit 15 % de la population du Québec. C'est un élément crucial de la transformation d'un parti politique de l'institution civile qu'il était en entreprise privée.

Pendant 20 ans, le Québec a été un modèle en ce qui a trait au financement des partis politiques. Parmi les effets, on note un plus haut taux de participation aux élections à une époque où, de plus en plus, la participation est à la baisse et le cynisme s'accroît.

La décision du Bloc est un précédent important. Pour la première fois depuis 20 ans, des militants souverainistes vont solliciter de l'argent aux entreprises. Si le Bloc fait cela, pourquoi pas le Parti québécois? Comment les militants, souvent les mêmes, vont-ils justifier la préservation d'une obligation au provincial alors qu'ils l'ont fait sauter au fédéral?

Ce n'est qu'une question de temps avant qu'on ne modifie la loi québécoise. Permettez-moi de dire que je trouve cela triste.

Graham Fraser est correspondant aux affaires nationales et chroniqueur hebdomadaire au Toronto Star.
graham.fraser@sympatico.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Une île, une ville, une démocratie?

YVES CHATEAUVERT, PIERRE DRAPEAU, CÉLINE CARRIÈRE, DENIS CARIGNAN, LISE MÉNARD, ALESSANDRO SARRAULLO, NICOLA DI FIORE

Pour le Regroupement des résidents d'Ahuntsic

Tous les citoyens de l'île de Montréal ont le droit d'être consultés lors d'une modification au zonage susceptible d'affecter leur milieu de vie. Malheureusement, ce droit est refusé aux résidents de la ville de Montréal, en raison de la charte de Montréal et aussi de la façon de faire de l'administration en place.

Bien que certains membres de la Commission de développement urbain (CDU) aient dit que la tenue d'un référendum local, «c'est bon pour la campagne où les gens se connaissent tous», nous osons croire que la démocratie a sa place en ville. On a pu récemment le constater à Saint-Laurent où, en deuxième choix, Loblaw a dû considérer le site du boulevard Sainte-Croix après que les résidents se furent opposés à l'implantation d'un commerce à grande surface adjacent à des résidences.

Présentement, des citoyens du quartier Ahuntsic de la ville de Montréal s'opposent à une modification au zonage qui permettrait l'implantation d'un magasin Loblaw sur le boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de la rue Meilleur. Un rare consensus se dégage selon lequel une grande surface devrait s'implanter dans un secteur commercial et non dans ce quartier résidentiel.

Plus de 3400 citoyens du quartier ont signé une pétition contre la venue d'un commerce de grande surface, tandis que 160 d'entre eux ont affiché leur opposition au moyen de pancartes sur leur terrain. Ce n'est pas rien!

Pour le quartier Ahuntsic, le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal propose de consolider sa vocation résidentielle et de renforcer les artères commerciales existantes, dont la rue Fleury, qui offre une atmosphère de quartier. L'association des gens d'affaires de la promenade Fleury, par la voie de son président, s'est exprimée en ce sens devant la CDU.

La Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Ahuntsic-Cartierville a préparé le PLACÉE du secteur (plan local pour une action concertée sur l'économie et l'emploi), qui propose également comme orientations prioritaires le développement des artères commerciales, la rénovation du parc résidentiel vieillissant et l'ajout de nouvelles résidences pour répondre à la demande dans ces

districts. La CDEC est financée par les deniers publics, en lien avec le mandat de la Ville de Montréal d'instaurer des Centres locaux de développement dans le but de guider les instances publiques et le milieu des affaires vers les priorités de développement économique du quartier.

Pour couronner le tout, les gens de la Société de développement du pôle économique central métropolitain, subventionnée par la Ville de Montréal, sont venus dire l'absurdité de compromettre les quelque 30 millions de dollars que la Ville a investis autour du marché central et de la cité de la mode en créant un nouveau pôle d'attraction à l'extérieur de ce dernier. Il est à noter que les services municipaux ne se sont jamais référés au plan d'urbanisme de la Ville dans leur évaluation du projet Loblaw pour la CDU. Le PLACÉE et le pôle économique central métropolitain étaient aussi absents de leur évaluation.

Voix au chapitre

En dépit de cette levée de boucliers, la CDU s'est prononcée pour les modifications au zonage permettant la construction d'un Loblaw de 9255 m² (soit l'une des plus grandes surfaces construites par cette société). Nous avons raison de craindre que le comité exécutif de la Ville de Montréal, qui a toujours entériné les recommandations de la CDU, approuve le projet et qu'il l'impose au conseil municipal.

Il est vrai que le problème est local et que les impacts négatifs de ce projet seront ressentis localement par les citoyens du secteur. La façon de faire, toutefois, concerne tout le monde.

Les villes où la valeur foncière augmente le plus sont celles qui appliquent rigoureusement un plan d'urbanisme qui privilégie la qualité de l'environnement. Le laisser-faire en matière de développement, que l'on constate à Montréal, où le court terme semble primer, est à même de mettre en péril à moyen et à long terme la valeur des investissements immobiliers qu'on y fait. On est loin d'une vision de développement durable. Vision Montréal n'aurait-il de vision que le nom?

Maires de l'île de Montréal, citoyens de l'île de Montréal, qu'advient-il si on va de l'avant avec le projet d'une île, une ville? Une fois réunis sous une même administration, les résidents des vingt-sept autres municipalités de l'île perdront-ils le droit démocratique de se prononcer sur les changements de zonage qui les affectent? Quel exemple la Ville de Montréal donne-t-elle en refusant aujourd'hui d'écouter ses propres citoyens?

Parlons-en! Cela nous concerne tous!

La justice internationale sous le joug des puissances hégémoniques

JEAN-FRANÇOIS DELISLE

Augusto Pinochet a toutes les chances de retourner dans son pays, apparemment, et d'échapper ainsi à la justice espagnole. Beaucoup de gens s'en désolent, y compris l'éditorialiste Serge Truffaut (Le Devoir, 13 janvier 2000). Ils regrettent que le vieux dictateur puisse se soustraire à ce qu'ils appellent «la justice internationale». Mais la situation est plus complexe qu'il n'y paraît à première vue.

La notion même de «justice pénale internationale» pose problème au point de départ. Qu'on le veuille ou non, elle est en porte-à-faux avec celle de souveraineté nationale et elle est susceptible de se prêter à toutes sortes de dérives liées, entre autres choses, à des risques de manipulation de la part des puissances hégémoniques. En effet, selon nous, elle ne pourrait qu'être très sélective. Il existe toute une dimension politique et diplomatique, liée notamment aux alliances de bien des pays occidentaux, et en particulier des États-Unis, avec une multitude de régimes politiques partout dans le monde. Le poids de ces alliances et l'influence de ces clients peseront lourd dans la décision des puissances hégémoniques de donner suite ou pas à un mandat d'arrêt international lancé contre un de leurs «protégés» importants; à l'inverse, un des moyens de se débarrasser d'un ex-allié devenu encombrant ou indocile sera de recourir au Tribunal pénal international pour obtenir qu'on lui mette le grappin dessus s'il s'aventure hors des frontières nationales. A fortiori, ce recours au Tribunal pénal international pourra offrir une solution encore plus tentante à l'encontre des leaders d'un nouveau régime révolutionnaire qui conteste l'impérialisme capitaliste actuellement triomphant. Cette sélectivité sélective dans l'application d'un éventuel code de droit pénal international minera la crédibilité de cette institution auprès d'une large partie de l'opinion publique mondiale, surtout dans le Tiers-Monde.

Cette sélectivité jouerait aussi à un autre niveau: s'il s'avérait assez aisé d'inculper des dirigeants ou d'ex-dirigeants ayant commis des «crimes contre l'humanité», en irait-il ainsi pour leurs complices présumés, responsables ou ex-responsables politiques occidentaux, y compris leurs anciens bailleurs de fonds?

Ce n'est pas sûr. On peut penser avec vraisemblance qu'une des conditions posées pour l'acceptation par les États occidentaux dans leur ensemble d'un code pénal international concernant les crimes de guerre consistera à y inclure des clauses qui équivaldront, en réalité, à interdire ou rendre inopérantes de telles poursuites contre les soutiens politiques et financiers d'ex-dictateurs mis en accusation; même chose pour les responsables militaires occidentaux, afin de préserver la capacité d'intervention des gouvernements, sauf peut-être en cas de perpétration délibérée d'actes pouvant être assimilés à des crimes de guerre. Pour faire bonne mesure, plusieurs pays du Tiers-Monde exigent sans doute de leur côté des clauses écartant les actes découlant de l'action révolutionnaire ou la «légitime défense» de la notion de crime contre l'humanité.

Terrain glissant

Comme on le voit, cette judiciarisation relative de la vie politique internationale qui s'amorce, si elle se réalise pleinement, risque d'entraîner plusieurs problèmes épineux liés, en partie, à une définition acceptable par tous les pays de la notion de crime contre l'humanité et surtout à l'éventuelle sélectivité de ce code pénal international, laquelle se trouve liée à toute la dimension «rapports de force» entre les pays. Oui, Pinochet mérite de finir ses jours derrière les barreaux, mais à l'initiative de la justice de son pays et dans une prison chilienne. Il faut lutter de toutes nos forces contre l'oppression, dénoncer les dictateurs et leurs complices, mais ce combat doit se livrer avant tout sur les plans politique et diplomatique. Sinon, la véracité du proverbe disant que le chemin qui mène à l'enfer est pavé de bonnes intentions risque de se vérifier encore une fois. On aboutirait en dernière analyse à la compression poussée entre l'ordre politique et l'ordre juridique. A qui cette compression profiterait-elle?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (rédacteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Ballarçon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communiqué); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida, PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

Warner Lambert accepte de fusionner avec Pfizer

New York (AFP) — Le groupe pharmaceutique américain Warner Lambert a accepté hier de fusionner avec son concurrent Pfizer pour former le deuxième groupe pharmaceutique mondial. L'annonce d'un accord est toutefois suspendue à la question du dédit que Warner Lambert doit verser à American Home Products pour rupture de son engagement de fusionner avec ce dernier groupe. L'accord valorise chaque titre Warner Lambert à 2,75 actions Pfizer, soit un total de 85 milliards de dollars. Cet accord met fin à la lutte opposant Pfizer et American Home Products (AHP) pour le contrôle de Warner Lambert et donne naissance au deuxième groupe pharmaceutique mondial derrière le britannique Glaxo Wellcome/SmithKline Beecham. AHP avait annoncé en novembre un accord à l'amiable pour prendre le contrôle de Warner Lambert mais Pfizer avait immédiatement surenchérit. Son offre avait toutefois été rejetée par le conseil d'administration de Warner Lambert, qui avait finalement décidé de l'étudier sous la pression de ses actionnaires. Le fait qu'il ait accepté l'offre de Pfizer oblige en principe Warner Lambert à verser à AHP un dédit de près de deux milliards de dollars.

Un vice-président à MI

(Le Devoir) — Jean Fréchette vient d'être nommé à la vice-présidence de la nouvelle division Investissement Grand Montréal de Montréal International (MI). Entré en 1999 à MI, M. Fréchette sera chargé des activités de prospection internationale des partenaires municipaux de l'organisation. MI, lancé il y a trois ans, a pour mission d'encourager le développement économique de la région métropolitaine. Aux réna d'Investissement Grand Montréal, Jean Fréchette aura à convaincre des entreprises des quatre coins du monde de venir investir à Montréal.

Fin de jouer

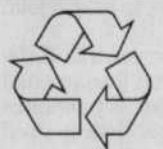
(Le Devoir) — Finis les billets de loterie pour les jeunes de moins de 18 ans. Depuis mardi, la vente de ce produit du hasard est interdite aux mineurs. Le Québec est ainsi la dernière province à légiférer à ce sujet. Les détaillants sont désormais responsables de faire appliquer la loi en exigeant patte blanche au moment de l'achat. Mais les vendeurs coupables pourront aussi être dénoncés. Les sanctions seront lourdes pour qui sera pris en faute. Pour une première offense, un délitant risque de 300 à 2000 \$ d'amende. En cas de récidive, le montant va de 600 à 6000 \$. Et pour une troisième offense, le coupable risque de voir son permis révoqué par Loto-Québec. La nouvelle loi a été adoptée afin de réduire la dépendance des jeunes envers le jeu.

LEÇON

SUITE DE LA PAGE 1

stratégie arrêtée par lui et ses conseillers. On se rappellera qu'en raison justement de l'avance dont il disposait, ses conseillers lui suggéraient d'éviter les débats, de ne pas trop se montrer, au risque de perdre son avance. Ce qu'il a fait. Par exemple, on a calculé que la campagne de Bush dans le New Hampshire a totalisé 36 jours contre 65 jours pour McCain.

Cette absence, cette non-implication de Bush a été jugée comme de l'arrogance. En lui infligeant un revers aussi cinglant, les électeurs de cet État lui ont du même coup imposé une leçon d'humilité. Désormais, Bush ne pourra plus faire l'économie d'un seul débat.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Vaut mieux maîtriser son stress

Toronto (PC) — Faute de savoir canaliser leur stress, les Canadiens multiplient les menaces à leur santé, selon la Fondation des maladies du cœur.

Les médecins œuvrant au sein de l'organisme ont dévoilé hier un bulletin de santé faisant état du rapport au stress entretenu par 1751 Canadiens de plus de 30 ans.

Parmi les participants à cette enquête, 43 % se disent accablés par leurs responsabilités professionnelles, familiales et financières, alors que seulement le quart d'entre eux s'estiment en mesure de gérer leur stress. Cependant, 80 % sont conscients qu'un état de stress permanent peut provoquer des défaillances cardiaques. Beaucoup attribuent cet accablement et leur sentiment d'impuissance au manque de temps, a commenté hier le psychiatre Rob Nolan, spécialisé dans l'étude de l'impact du stress sur le système cardiovasculaire. «*Les Canadiens ne disposent tout simplement pas d'assez d'heures pour accomplir tout ce qu'ils veulent ou ont envie de faire*, a dit le docteur Nolan. *Nous savons que le stress, surtout au travail, affecte l'appareil circulatoire et peut provoquer une crise cardiaque et même pire.*»

Le stress a cependant des effets bénéfiques lorsque, par exemple, il nous pousse à accomplir plus de choses que nous le pensions possible. Mais trop de stress — que ce

soit à la suite d'une maladie, d'une réorientation professionnelle ou de la naissance d'un enfant — peut provoquer un sentiment d'abattement impossible à endiguer.

Mais les Canadiens sont-ils plus stressés qu'il y a 30 ans, c'est-à-dire avant que l'incertitude ne règne sur le marché du travail, que n'apparaissent les nouvelles technologies et que ne s'évanouissent les structures familiales traditionnelles?

Il est difficile de répondre à cette question, estime le docteur Paul Dorian, cardiologue à l'hôpital St. Michael's de Toronto, puisque l'on a effectué peu d'études sur le stress à cette époque. Toutefois, il est clair que la population prend désormais le stress au sérieux après avoir pris connaissance de ses effets sur le corps et l'esprit, a-t-il ajouté. Au cours des années 90, on l'a même reconnu comme un risque réel pour la santé des travailleurs.

Les dangers liés au stress sont à la fois directs et indirects. Soumis à une pression constante, on peut adopter des habitudes néfastes comme le tabagisme ou une mauvaise alimentation, susceptibles d'affecter la cholestérolémie et la glycémie.

Par ailleurs, des recherches récentes ont démontré que le cerveau d'un individu soumis à un stress prolongé sécrète des substances pouvant perturber le métabolisme.

MÉDICAMENTS

SUITE DE LA PAGE 1

du brevet (il s'écoule en moyenne dix ans entre l'obtention d'un brevet pharmaceutique et la commercialisation du produit). «*Le choix du prix le plus bas nous permet d'atteindre nos objectifs de réduction des coûts en matière de médicaments*», a dit Mme Marois.

Avec cette formule, le gouvernement remet en cause la protection, sans égale au Canada, qui a été consentie aux multinationales pharmaceutiques pour encourager leur installation au Québec, un élément stratégique de la politique industrielle défendue par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry.

Mme Marois envisage une autre mesure qui ne manquera pas de déplaire aux multinationales pharmaceutiques dites innovatrices: la notion de «*prix de référence*». Entre plusieurs médicaments aux effets similaires, il s'agit de ne payer que le prix du médicament qui affiche le meilleur rapport coût-efficacité. Plusieurs médicaments qui font leur apparition sur le marché ne présentent que des avantages marginaux par rapport aux médicaments éprouvés qu'ils sont censés remplacer. Or, souvent, ils peuvent être dix fois plus chers et les avantages qu'ils présentent ne justifient pas la différence de prix. Grâce au prix de référence, le gouvernement pourrait économiser 35 millions par année, et les usagers, six millions.

Selon Mme Marois, il est possible de reconnaître l'apport des multinationales pharmaceutiques à l'économie du Québec autrement qu'en leur accordant une protection de 15 ans. «*Il est possible de reconnaître les investissements des entreprises innovatrices d'une autre façon, soit par des formules fiscales, soit par des formules subventionnaires*», a-t-elle avancé. Le gouvernement procédera à l'analyse des impacts du prix le plus bas et du prix de référence sur l'industrie pharmaceutique. Il a créé à cet effet un comité interministériel où figurent les ministères de la Santé et des Services sociaux, des Finances et de l'Industrie et du Commerce.

En outre, le gouvernement pourrait mettre à contribution les assureurs privés. Le ministère a constaté que les adhérents au régime public présentent «*un risque plus élevé et consomment plus de médicaments*» que les assurés du régime public, a révélé Mme Marois, qui envisage une formule de «*mutualisation*», soit le partage des risques (donc des coûts) entre les régimes public et privés.

Le recours aux nouveaux médicaments permet de réduire le coût du système de santé en réduisant, notamment, la durée d'hospitalisation, a reconnu Mme Marois. «*Des économies considérables*», a-t-elle dit. Mais la ministre a reconnu que le gouvernement ne disposait pas de données fiables sur ces économies. «*C'est un des aspects qui ne sont pas suffisamment documentés*», a dit Mme Marois.

Les sept scénarios qu'a présentés Mme Marois

pour qu'ils soient discutés en commission parlementaire sont les suivants.

■ Scénario 1: augmentation de la prime maximale à 300 \$ par année (elle est actuellement de 175 \$).

■ Scénario 2: augmentation de la prime maximale à 275 \$, assortie d'une hausse de la franchise à 10 \$ et de la coassurance de 25 à 30 %.

■ Scénario 3: les primes payées par les personnes âgées seraient versées au fonds consolidé de l'État plutôt qu'au Fonds d'assurance-médicaments et la prime maximale exigée des adhérents serait portée à 550 \$.

■ Scénario 4: une prime uniforme de 325 \$ assortie d'une aide aux personnes à faible revenu.

■ Scénario 5: les assureurs privés se verraient dans l'obligation d'assurer tous les adhérents du régime public contre une prime de l'ordre de 350 \$. Là encore, les personnes à faible revenu seraient soutenues financièrement par l'État.

■ Scénario 6: à l'instar de l'Ontario, le régime n'entrerait en jeu qu'à partir d'un certain seuil de dépenses en médicaments, par exemple 4 % du revenu familial brut, et la prime pourrait être fixée à 225 \$.

■ Scénario 7: le plus improbable. Un régime public universel qui coûterait à l'État 2,3 milliards, récupérés par des primes encore indéterminées.

Réactions

La ministre Marois passe à côté des vrais problèmes du régime d'assurance-médicaments, croit la porte-parole de la Coalition sur l'assurance-médicaments, Jennifer Auchinleck. L'accès des personnes à faible revenu au régime est un problème que dénonce la coalition depuis maintenant trois ans. Pendant que certains pointent la surconsommation comme l'une des causes de la hausse des coûts, la coalition parle surtout de surprescription. Si la politique du prix le plus bas peut être accueillie favorablement, celle de la hausse des primes est vertement dénoncée.

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques (ACFP), qui représente les fabricants de médicaments génériques, se réjouit quant à elle des scénarios envisagés par la ministre Pauline Marois, particulièrement en ce qui a trait à la politique du prix le plus bas. «*Ça fait au moins cinq ans que nous soutenons que ça devrait être ainsi, plaide son porte-parole, Yves Dupré. Nous sommes extrêmement heureux que la ministre envisage au point de l'inscrire dans son document.*» Même si elle admet que cette seule solution ne peut combler le déficit du régime, l'ACFP évalue qu'entre 1996 et 2000, le gouvernement a payé 115 millions de plus pour son régime que si la loi des 15 ans n'existait pas, dont 23 millions pour la seule année 1999.

Enfin, du côté des fabricants de médicaments d'origine, la porte-parole des Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada, Anie Perreault, réservera ses commentaires pour la commission parlementaire.

ARGUMENT

SUITE DE LA PAGE 1

ne bouge plus et s'élèvera à 14,5 milliards pour 2000-01 contre 18,7 milliards avant les compressions de 1994-95.

Réclamant le rétablissement du TCSPS au niveau de 1994-95, assorti d'une formule d'indexation, les provinces font valoir que le TCSPS ne comptera plus que pour 11,2 % des dépenses sociales assumées par les provinces, soit 6,6 points de pourcentage de moins qu'il y a dix ans. Le fédéral ne consacrerait plus à ce transfert que 8 % de ses revenus en 2003-04.

Dans le même ordre d'idée, la péréquation constitue une part décroissante des revenus du gouvernement fédéral. La péréquation a déjà accaparé plus de 8 % des revenus d'Ottawa pour se situer aujourd'hui à moins de 6 %.

Le résultat, c'est qu'Ottawa s'achemine vers un surplus cumulé de 95 milliards en cinq ans, un chiffre, sans doute conservateur, que le ministre des Finances Paul Martin a fini par dévoiler à la fin de 1999 dans son exposé des perspectives financières et fiscales de son gouvernement.

SUITE DE LA PAGE 1

Rappels qu'en novembre dernier, la Commission donnait raison aux enseignants qui dénoncent l'iniquité dont ils sont victimes à la suite d'une entente signée en 1997 entre le gouvernement du Québec et la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et qui préconisait un gel de l'avancement d'échelon. Cette clause a pour effet d'empêcher les plus jeunes enseignants de progresser dans l'échelle salariale.

L'entente intervenue peu avant Noël entre le gouvernement et la CEQ a réglé une portion notable de la situation dénoncée par les enseignants. Toutefois, l'indemnisation rétroactive préconisée par la Commission dans son jugement de novembre restait en veilleuse, ce que l'on souhaitait corriger par la voie du Tribunal des droits de la personne. Un jugement favorable pourrait obliger le gouvernement à rembourser entre 60 et 80 millions de dollars aux quelque 27 000 enseignants mis en cause. L'ADJEC calcule que chaque individu pourrait recevoir environ 3000 \$.

Mais voilà! Advenant un gain de cause devant le Tribunal des droits de la personne, et pour que l'indemnité leur soit versée, les enseignants discriminés doivent nécessai-

rement avoir donné leur consentement à la Commission des droits de la personne, qui porte le dossier en leur nom. Un formulaire doit donc être rempli et acheminé à la Commission, ce que s'engage à faire l'ADJEC pour tous les gens qui le lui demandent.

Par l'entremise du site Internet adjeq.qc.ca, on convie toutefois les enseignants à devenir membres de l'association d'abord, moyennant une souscription de 10 \$, en échange de quoi on s'engagera ensuite à acheminer l'inscription à la Commission. «*S'il y a des milliers de gens qui s'inscrivent, c'est sûr que ça représente une façon de renflouer nos caisses*, admet le président de l'ADJEC, Jean-François Roberge. *Mais dans tous les organismes, on demande des frais de membership, et il ne faut pas oublier que, sans la création de notre association, la cause ne se serait pas rendue là où elle est.*» Actuellement, l'association compte environ 700 membres.

En novembre dernier, la Commission des droits de la personne avait fortement incité le gouvernement et la CEQ à répondre aux demandes des jeunes enseignants mais brandissait la menace d'un recours juridique advenant l'indifférence. Le recours prévu devant le Tribunal des droits de la personne constitue une riposte à l'immobi-

PLAIGNANTS

lisme du gouvernement en ce qui a trait à la rétroactivité exigée des plaignants.

Le choix de cette voie juridique forçant l'inscription des plaignants pour leur assurer le versement des indemnités est commandé par l'instance qui a pris le dossier en main. «*Nous ne payons aucuns frais d'avocat étant donné que la Commission nous a pris en charge*», explique Jean-François Roberge.

Mais l'option d'un recours collectif, qui évacue l'embarassante nécessité d'inscrire au registre tous les plaignants avant que la cause ne soit entendue, pourrait être évaluée de nouveau, advenant un échec devant le Tribunal des droits de la personne, affirme le président de l'ADJEC.

Quant à l'intention des jeunes enseignants de réclamer à la CEQ le remboursement de leurs cotisations syndicales pour les trois dernières années — pour une facture s'élevant à 30 millions de dollars —, c'est un recours qui demeure dans les préoccupations, non pas immédiates toutefois, de l'ADJEC. L'association reproche à son syndicat d'avoir accepté de signer avec le gouvernement cette clause d'exclusion. Une plainte sous forme de recours collectif pour ce second remboursement pourrait donc surgir sous peu.

STCUM

SUITE DE LA PAGE 1

Au cours de l'avant-midi, une dizaine d'alarmes de feu ont été déclenchées dans les centres d'entretien, ce qui a forcé chaque fois à faire une évacuation et a ralenti le travail d'entretien des autobus. À leur retour au garage hier matin, les autorités de la société de transport ont également remarqué des traces de vandalisme sur certains véhicules, pour la plupart des vitres brisées et des fils coupés sur la boîte émettrice des correspondances.

Selon Mme Paradis, les perturbations du service sont dues aux moyens de pression de ses deux syndicats en négociation. Dans l'après-midi, les employés d'entretien ont travaillé au ralenti, ce qui fait qu'une trentaine d'autobus n'ont pu prendre la route. Manque d'essence, malpropreté ou véhicules tout simplement pas inspectés expliquent cet état de fait. «*Des coups de marteau ont été donnés pendant des minutes et des minutes dans certains centres de transport de surface, ce qui a donné un véritable concert de marteaux*», poursuit la porte-parole.

Le président du syndicat des chauffeurs, Serge Lavoie, ne s'en cache pas: les siens sont mécontents des négociations de la convention collective et du sort que leur employeur veut réserver à leur régime de retraite. «*On savait que nos moyens de pression allaient occasionner des retards, mais on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs*», lance-t-il. Selon le président, la STCUM a monté l'histoire en épingle. «*L'été dernier, la STCUM a coupé en moyenne 400 heures de service pour diminuer ses coûts. Et l'employeur ne s'est pas plaint...*»

Même si les moyens de pression ont été simultanés, la STCUM ne croit pas qu'il y a eu collusion, soutient Mme Paradis. «*C'est sûr qu'on est en négociation avec les deux syndicats et qu'on ne s'entend pas sur le même point*», nuance-t-elle.

Au Syndicat du transport de Montréal (CSN), qui représente les 2000 employés d'entretien, on nie avoir été de mêche avec les chauffeurs. On ne également que le syndicat ait fait des moyens de pression. «*Il n'y avait pas de mot d'ordre pour ralentir le travail*, affirme le président du syndicat, Gaëtan Châteauneuf. *La ligne de lavage a fonctionné comme à l'habitude. Nous ne sommes pas associés à ça. Dimanche [date de l'assemblée générale où les employés d'entretien ont donné un mandat de grève à leur syndicat], on a demandé aux gens de ne pas faire de gestes isolés.*»

Surplus de la caisse de retraite

Les deux syndicats se battent pour conserver le surplus de leur caisse de retraite, qui est de 310 millions pour les chauffeurs et 98 pour les employés d'entretien. La STCUM affirme que la Loi sur l'impôt ne permet pas des excédents aussi énormes et demande un congé de cotisation totalisant 30 millions pour les deux régimes. Ce congé permettrait à la société de transport de combler le manque à gagner de 23 millions dans son budget 2000.

Évidemment, les syndicats ne l'entendent pas ainsi. Cet argent leur appartient et ils veulent plutôt l'utiliser pour améliorer le régime de retraite et les conditions de travail des employés à statut précaire. «*Pour nous, c'est 115 millions que l'employeur demande sur quatre ans et demi, précise Serge Lavoie. Tout ce qu'ils veulent, c'est l'argent et ensuite on va parler. C'est inacceptable.*»

Pour ce qui est d'une éventuelle menace de grève, il est important de souligner que les deux syndicats suivent des chemins différents. Les chauffeurs ont obtenu un mandat de grève d'une journée. Celui-ci est valide depuis hier. Mais pour qu'il soit légal, le syndicat doit avertir le Conseil des services essentiels sept jours à l'avance, ce qui n'a pas encore été fait.

Le groupe a plutôt opté pour divers moyens de pression, comme le port de vêtements civils au lieu de l'uniforme. Avant les incidents en crescendo d'hier, le service à la clientèle n'avait pas encore été affecté. Serge Lavoie a indiqué au *Devoir* que son groupe n'a pas encore choisi d'aller en grève, même si les négociations ressemblent plus «*à un monologue qu'à un dialogue*». Le syndicat a d'ailleurs mis en demeure la STCUM. Un article de sa caisse de retraite indique qu'en cas de surplus excédentaire, le régime doit être amélioré.

À la fin de la semaine dernière, la STCUM et la section locale 1983 du Syndicat de la fonction publique (SCFQ-FIQ) se sont entendus avec le Conseil des services essentiels (CSE) sur le déroulement de la journée de grève. Le Conseil relève du ministère du Travail et intervient en cas de conflit. Cette entente neutre dériverait alors si l'offre de service est suffisante.

Pendant la grève d'un jour, le service d'autobus sera assuré de 6h15 à 9h15, de 15h30 à 18h30 et de 23h15 à 0h15, donc ne couvrira que les heures de pointe et la fin de soirée. L'horaire des lignes de métro suivra le même principe. Il n'y aura pas de service si la grève tombe le samedi, le dimanche ou un jour férié. Seul le transport adapté en mini-bus et en taxi ne sera pas affecté.

Pour ce qui est des employés d'entretien, ceux-ci ont donné dimanche dernier un mandat de grève à leur syndicat (CSN). Cependant, ce mandat n'est pas détaillé et doit faire l'objet d'une autre assemblée générale. À ceci, il faut ajouter que le syndicat doit s'entendre, lui aussi, avec le CSE sur les modalités de la grève et sur ses effets sur la population. «*On va évaluer ce que "services essentiels" veut dire chez nous. La dernière grève remonte à 1983 et le CSE n'est pas là*», souligne M. Châteauneuf.

Quant aux moyens de pression et aux gestes faits hier, la STCUM n'est pas en mesure de confirmer s'il y aura des sanctions. «*On est en train d'évaluer la situation*, indique Mme Paradis. *Il est difficile de voir quel syndicat a fait quoi et qui est le plus responsable.*»